



DOSSIER DE SYNTHÈSE - PERMIS D'URBANISME

10 DECEMBRE 2020

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : BELIRIS

RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ANCIENNE GARE DE LAEKEN, COMPRENANT LA RÉALISATION D'UNE VOIE CYCLO-PIÉTONNE
ET LA RÉALISATION D'UNE SERRE AGRICOLE URBAINE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « BOCKSTAEL » À BRUXELLES

Equipe pluridisciplinaire
MSA + NEY & Partners + BLOC Paysage

ÉQUIPE

ASSOCIATION MOMENTANÉE

SOUS-TRAITANCES



MS-A BUREAU D'ARCHITECTES, SPRL

Siège social : 7, Place Eugène Flagey, bte 2, 1050
Ixelles, Belgique
T : +32(0)2/502.81.07
M : ms@ms-a.be
TVA : BE875.253.665



NEY & PARTNERS BXL S.A.

Siège social : 181, Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles,
Belgique
T : +32(0)2/643.21.80
F : +32(0)2/643.21.90
M : ney@ney.be
TVA : BE0547.939.637

L'équipe de base est composée autour des bureaux **MSA et Ney&Partners**, associés dans le cadre de ce projet.
L'équipe est complétée en sous-traitance par **BLOC Paysage**.
A la lecture du cahier des charges, deux sous-traitances permettent de compléter l'équipe :

- **Aries Consultants** pour les aspects d'interprétation des essais de sol lié à la pollution de celui-ci;
- le **Géomètre Perdaens** pour les aspects relatifs aux relevés topographiques.



PRODUCTIONS ASSOCIÉES

ACTIVITÉ : BLOC PAYSAGE (20484)

70, Rue Emile Féron, 1060 Bruxelles, Belgique
Représentante de l'activité : LOUISE LEFEBVRE
T : +32(0)488/70.69.21
M : contact@blocpaysage.com
TVA : BE0896.755.397



ARIES CONSULTANTS

Siège social : 55, Rue Royale, étage 3, 1000 Bruxelles,
Belgique
T : +32(0)1/043.01.10
M : info@ariesconsultants.be
TVA : BE0479.056.373



BUREAU PERDAENS GEOMETRES

Siège social : 6, Rue de l'Hôpital, 1420 Braine l'Alleud,
Belgique
T : +32(0)2/387.48.98
M : perdaens.bruneau@skynet.be
TVA : BE873.123.625

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
ÉTUDE DU CONTEXTE URBAIN	5
INTENTIONS DE PROJET	7
LE PROJET GÉNÉRAL	8
ZOOM 1 : LE PARC ANNIE CORDY	12
ZOOM 2: L'ENTRÉE DE LA RUE TACQUET	16
ZOOM 3: LA PISTE CYCLO-PIÉTONNE - 1ER TRONÇON	18
ZOOM 4: LA PISTE CYCLO-PIÉTONNE - DERNIER TRONÇON	24
LA SERRE AGRICOLE	28
NOTE SUR LE PAYSAGE	34
NOTE SUR LE PATRIMOINE	40
NOTE SUR LA GESTION DE L'EAU	46
NOTE SUR LA MATÉRIALITÉ	50
NOTE SUR LA COHABITATION AVEC INFRABEL	51
CONCLUSIONS DU PROCESSUS PARTICIPATIF	52

Maître de l'ouvrage - Bouwheer



FOD MOBILITEIT EN VERVOER
SPF MOBILITÉ ET TRANSPORTS



Samenwerkingsakkoord tussen de Federale staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 15/09/1993
Accord de Coopération du 15/09/1993, entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale

www.mobilit.fgov.be

Rue du Progrès 56 1000 Bruxelles
Vooruitgangstraat 56 1000 Brussel
T : 02/739.06.00 - F : 02/739.06.46

www.beliris.be

RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ANCIENNE GARE DE LAEKEN HERAANLEG VAN DE OMGEVING VAN HET OUDE STATION VAN LAKEN

Comprenant la réalisation d'une voie cyclo-piétonne et la réalisation d'une serre urbaine dans le cadre du contrat de quartier durable "Bockstael" à Bruxelles

Met inbegrip van de realisatie van een wandel- en fietsverbinding en een stedelijke kas in het kader van het duurzaam wijkcontract "Bockstael" te Brussel

DOSSIER N°
4.1.58.1.

Dressé par
Opgemaakt door
Nicolas De Moor



n°7 Place Flagey
Flageyplein

Chargé de projet
Ar. Jean-Marc Simon

1050 Ixelles
Eisene

T +32(0)2 502 81 07
F +32(0)2 502 81 28
M jm@ms-a.be



Ney & Partners

Chargé de projet
Ir. Thibaut Collignon

n° 181 Chaussée de la Hulpe
Terhulpssteenweg

1070 Bruxelles
Brussel

T +32(0)2 643 21 80
F +32(0)2 643 21 90
M tco@ney.partners

Vérifié par l'Ingénieur
Nagekeken door de Ingenieur
Ir. Bernard Lejong
Bruxelles, le 10/12/2020

Proposé par
Voorgesteld door
Ir. Alexandre Carleer
Bruxelles, le 10/12/2020

Approuvé par le Conseiller-général
Goedgekeurd door de Adviseur-generaal
Ir. Xavier Bindels
Bruxelles, le 19/12/20

F	
E	
D	
C	
B	
A	
Index	Date / Datum

NOTE EXPLICATIVE VERKLARENDE NOTA

Echelle Schaal	Date Datum	Classement Klassement	Stade Stadium	N° Plan Nr Plan	Index Index
			Permis d'urbanisme - Bouwvergunning		A B C D E F



ÉTUDE DU CONTEXTE URBAIN

Un projet de liaison dans un quartier en rénovation

Le projet d'aménagement des abords de l'ancienne Gare de Laeken s'insère dans une politique de rénovation urbaine menée à l'échelle régionale et se déclinant à l'échelle locale via les Contrats de Quartier durables.

Le quartier Bockstael est au cœur des démarches de Contrats de Quartier Durable mené par la Ville de Bruxelles en partenariat avec la Région.

Le CQD Bockstael se structure ainsi autour des lignes ferroviaires L50 et L28, et du point névralgique de la place Bockstael.

Le périmètre du CQD révèle une volonté de connexion avec des structures urbaines d'espaces publics ou d'espaces ouverts qui dépassent l'impact local, par exemple :

- En amont vers le Parc L28 et plus loin le parc de Tour et Taxis ;
- En aval, avec la possible traversée du Canal et le lien vers le parc Masui et de la Senne via le site Sibelga situé en rive droite.

Ces structures d'espaces verts et ouverts complètent, en investissant les interstices et les délaissés, le maillage des grands espaces verts léopoldiens (Parc d'Osseghem, Parc de Laeken, Parc Royal, etc..) situés sur la rive gauche du Canal. S'insérant dans les tissus urbains constitués, ils sont des vecteurs de renforcement de la cohésion sociale et leur aménagement permet de découvrir et révéler des territoires aux potentiels jusqu'à présent ignorés.

L'Église de Laeken agit comme repère omniprésent, visible depuis chaque percée tandis que le Domaine royal et le Canal bordent le quartier comme des limites presque « naturelles ».

Des espaces ouverts, de différentes échelles, existent aussi sur le site : l'Albert Street (CQD Palais-Outre-Pont), la plaine de jeu rue Palais Outre Pont, le Parvis de l'Église avec le parc de l'ancienne gare et le cimetière de Laeken, différents « Pocket Parks », etc...

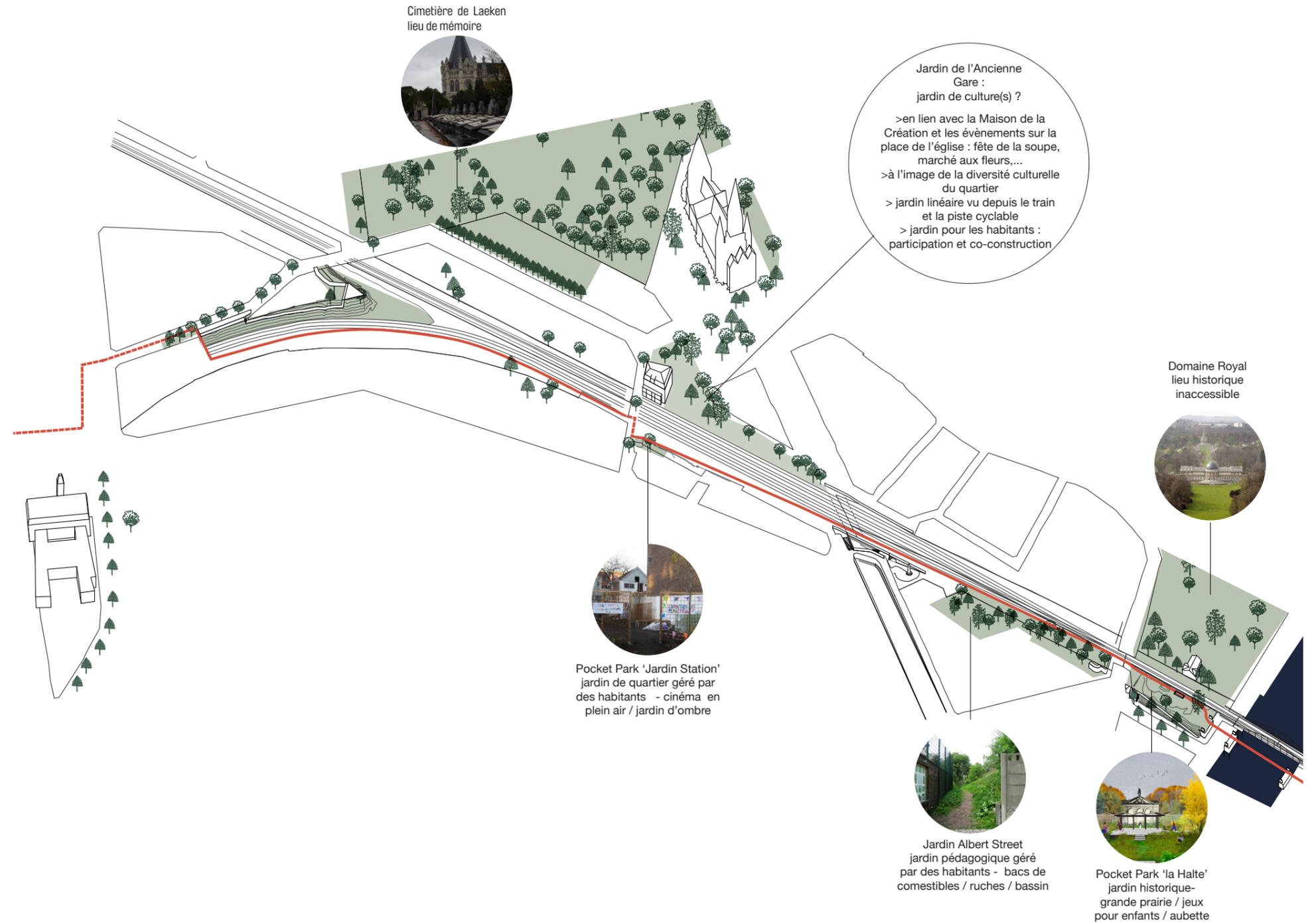
Le projet participe à son échelle à cette recherche de lien et de mise en relation, locale, territoriale et sociale.

Notre démarche se doit ainsi de connaître et s'approprier cette longue histoire, ces épisodes antérieurs, pour, consciemment, venir compléter le récit commun et partagé d'un quartier en requalification.

La piste cyclo-piétonne : un lien nécessaire entre les nouveaux lieux du quartier

La piste cyclable et piétonne, dont le tracé n'est pas encore tout à fait défini, est un enjeu fondamental pour tous les nouveaux projets du quartier Bockstael. Elle permettra de relier la Place Bockstael au Parc Masui / de la Senne en desservant toute une série de petits parcs et espaces publics situés le long des voies ferrées : le Pocket Park « La Halte » situé à proximité de l'ancienne halte du Palais Royal, Pocket Park « Jardin Station », etc...

La piste cyclo-piétonne participera au désenclavement de ces espaces en devenir, qui souffrent pour le moment de difficultés d'accessibilité et de visibilité. Son aménagement est également une occasion de repenser l'aménagement des rives des voies ferrées, en repensant celles-ci de façon urbaine et qualitative.

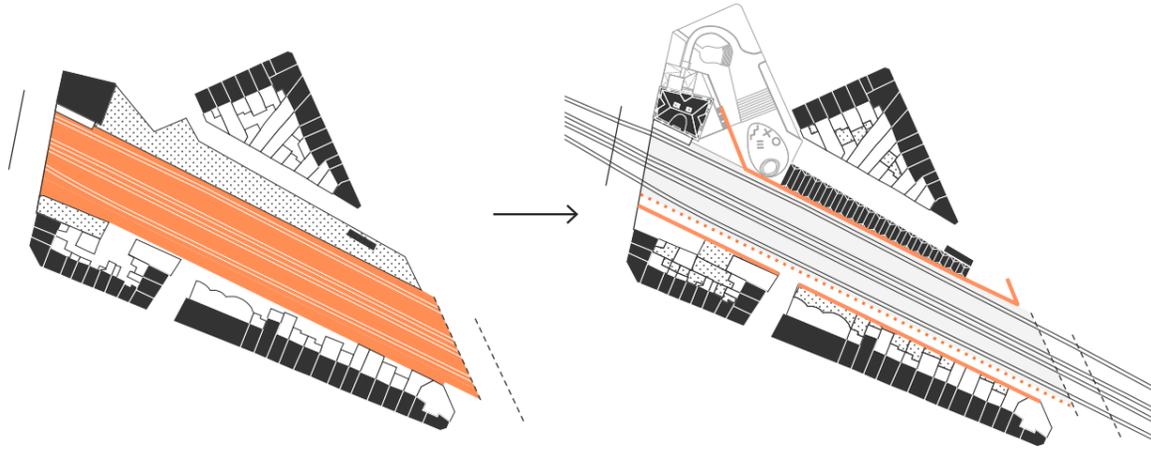




INTENTIONS DE PROJET

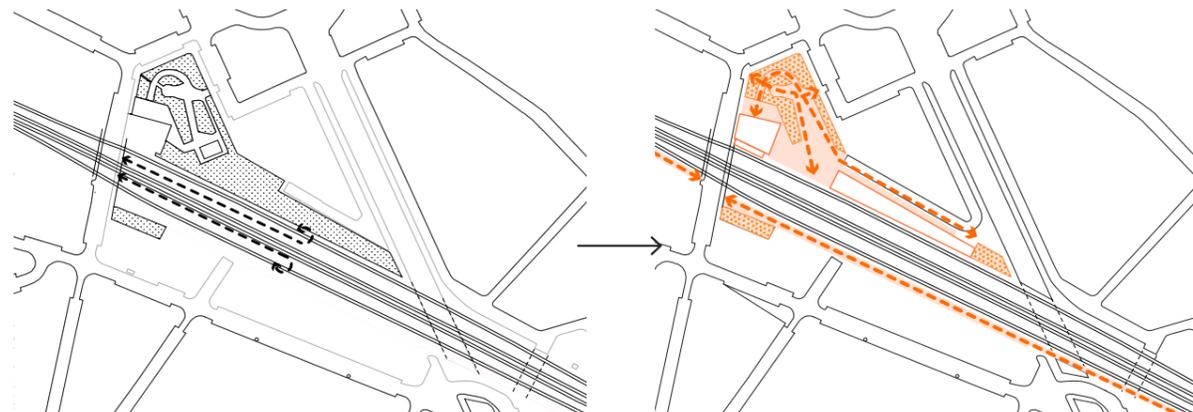
> De la coupure du chemin de fer aux rives intégrées

Avec la présence du chemin de fer, les façades arrières des maisons étaient traitées de façon peu qualitative. Le fait de localiser à cet endroit une voie cyclo-pédestre et des usages tels que la culture potagère ou une terrasse induit de repenser l'aménagement et la configuration de ces arrières. Le projet propose de reconfigurer ceux-ci comme des lieux dignes et aménagés comme des «façades avant», c'est-à-dire avec un traitement qualitatif : la voie cyclo-pédestre jardinée et le jardin collectif traité en structure.



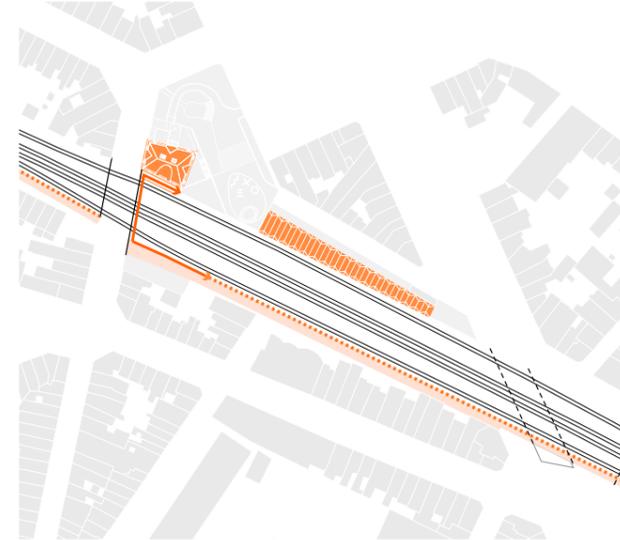
> Des quais continus reportés latéralement

Historiquement, la Gare de Laeken proposait des quais centraux et continus. Le projet propose en quelque sorte, et de façon métaphorique, de reporter latéralement les quais, qui désormais ne donnent plus accès à des trains, mais permettent de relier la rue du Champs de l'Eglise à l'avenue de la Reine.



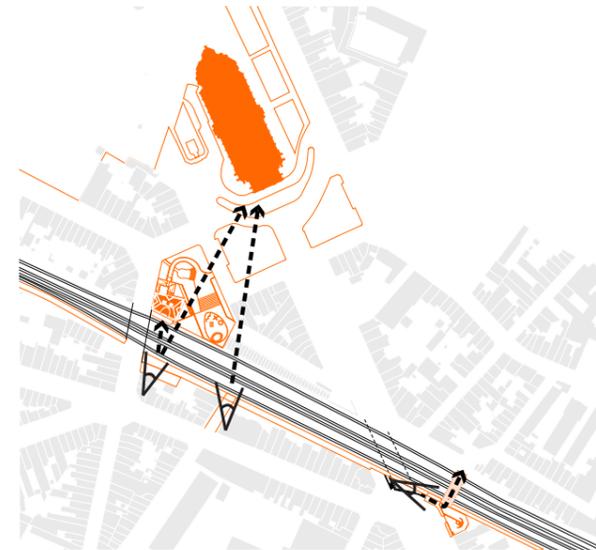
> Eléments de continuité neufs et innovants

Le projet s'appuie sur l'idée de renouveler le paysage urbain avec des éléments de continuité neufs et innovants. Il s'agit en particulier d'intégrer des éléments qui renouvellent le regard et la perception sur le périmètre.



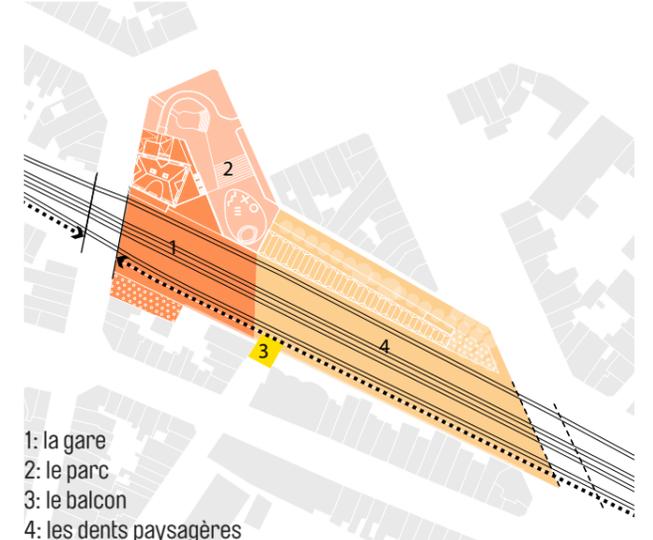
> Valoriser les perspectives patrimoniales

Le projet valorise les vues vers les éléments patrimoniaux présents à proximité du site : la gare de Laeken, l'Eglise Notre-Dame de Laeken, le Passage Chambon, etc.



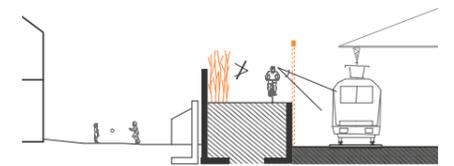
> Séquences / liaisons

Le projet se décline en quatre composantes. La gare et ses abords immédiats, encore caractérisés par l'ambiance ferroviaire. Le parc dominé par des aménagements paysagés et intégrant la plaine de jeux. Le balcon/belvédère à l'extrémité de la rue Princesse Clémentine. Les rives paysagères aménagées de façon à améliorer la qualité des abords.



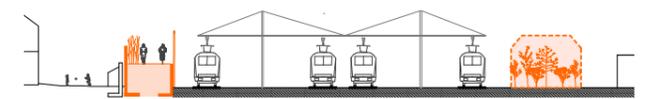
> Maîtriser les vues

Depuis la promenade cyclo-pédestre, les vues se doivent d'être maîtrisées, en particulier vers les fonds de jardin des maisons de la rue Stéphanie. Le projet cadre par ailleurs qualitativement les vues vers les voies de chemin de fer.



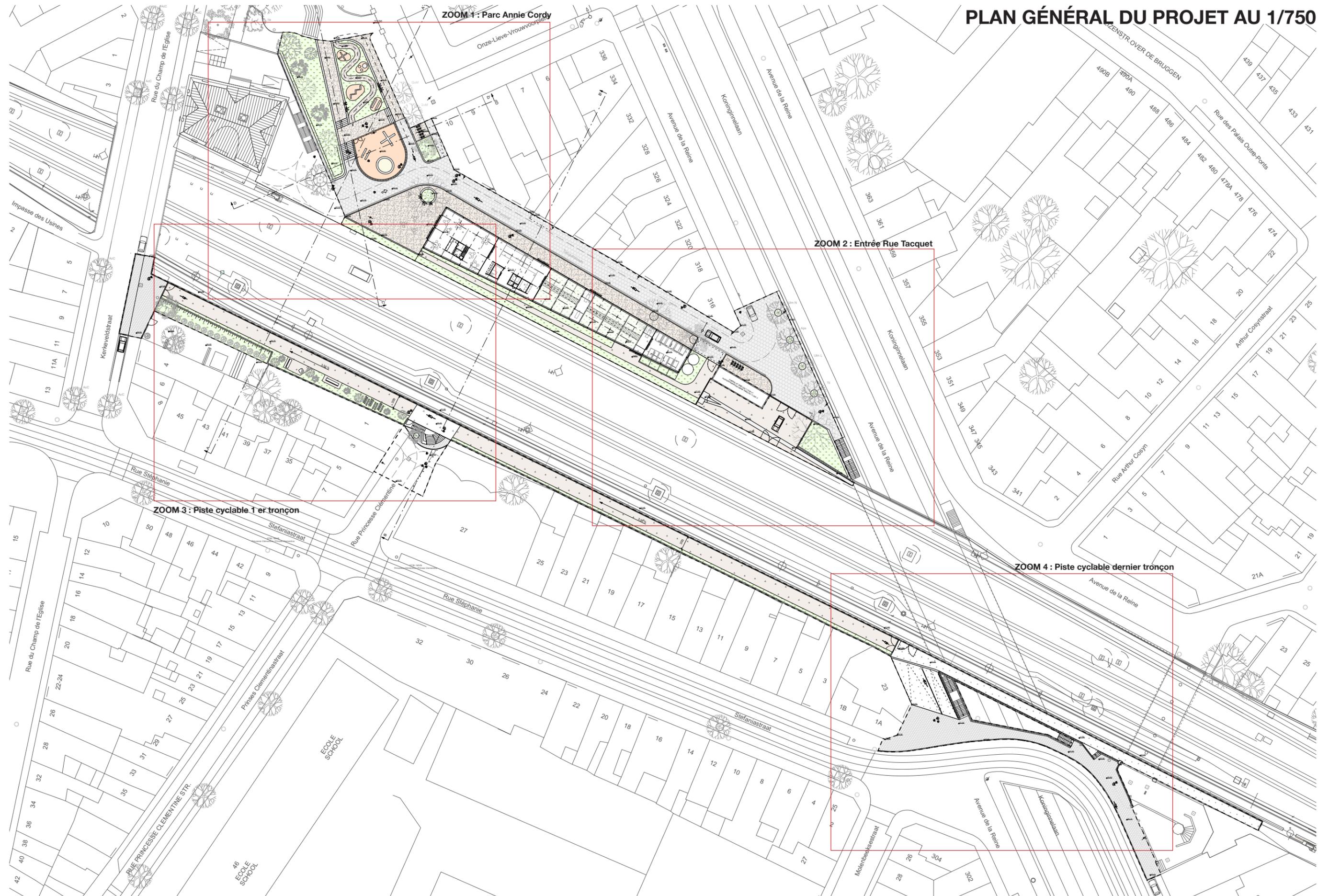
> Cadrer qualitativement les voies de chemin de fer

Le projet envisage la construction de franges qualitativement aménagées. Il s'agit en effet de construire des façades aménagées aux voies de chemin de fer : la voie cyclo-pédestre sur le versant Sud, les serres et les jardins collectifs sur le versant Nord.

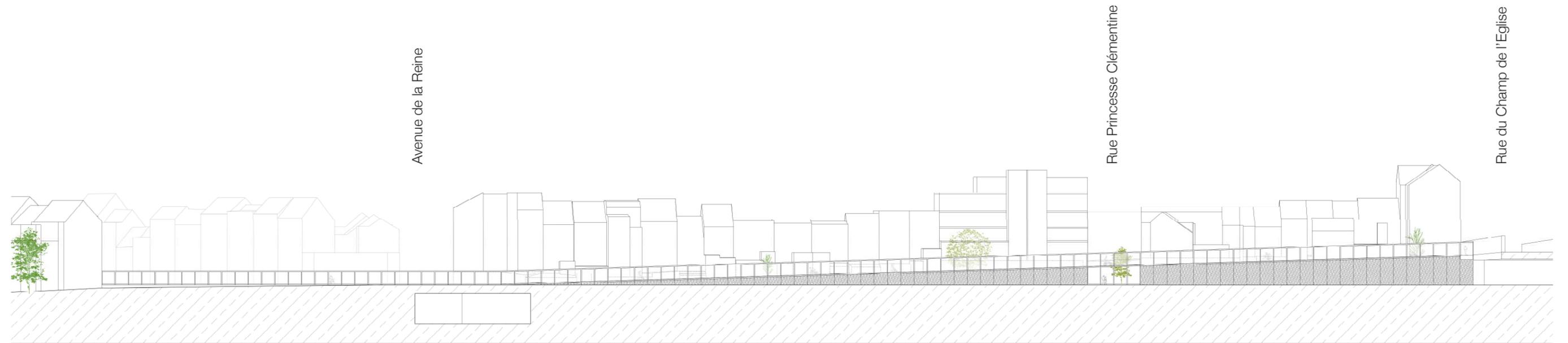




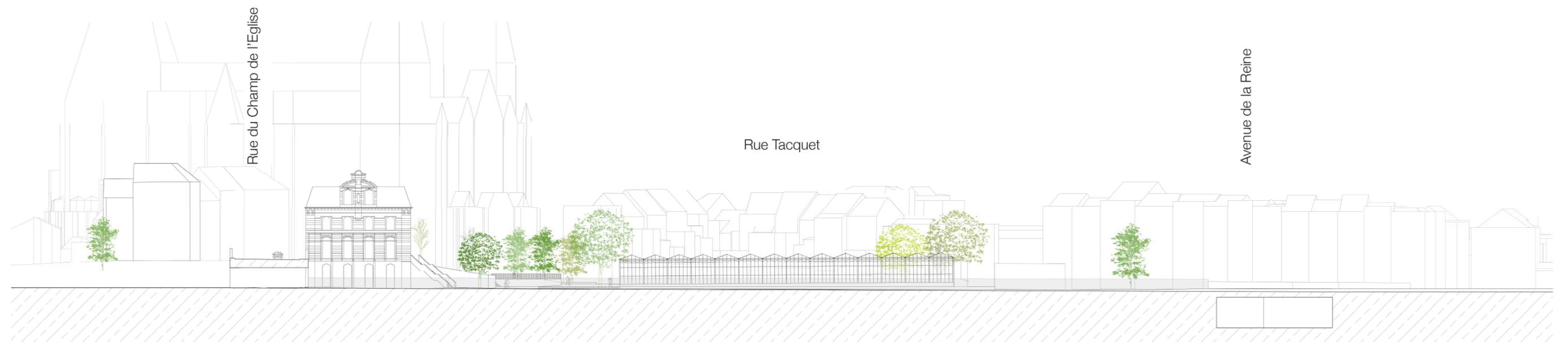
PLAN GÉNÉRAL DU PROJET AU 1/750



ÉLÉVATIONS GÉNÉRALES DU PROJET AU 1/750

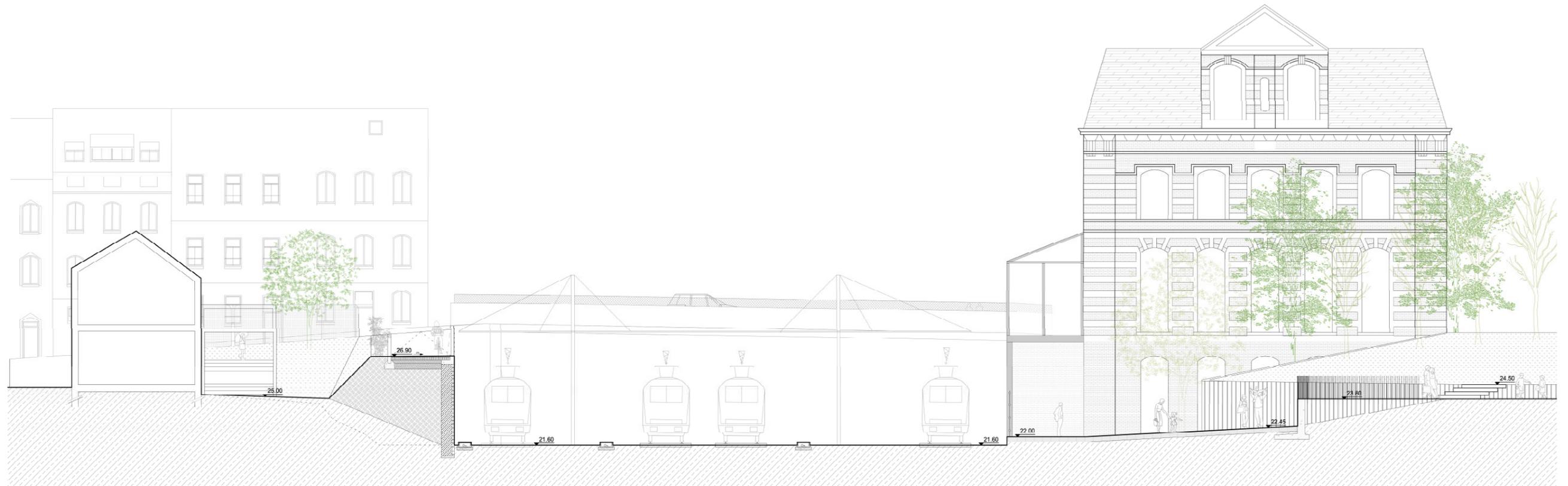


Élévation Sud - piste cyclo-piétonne

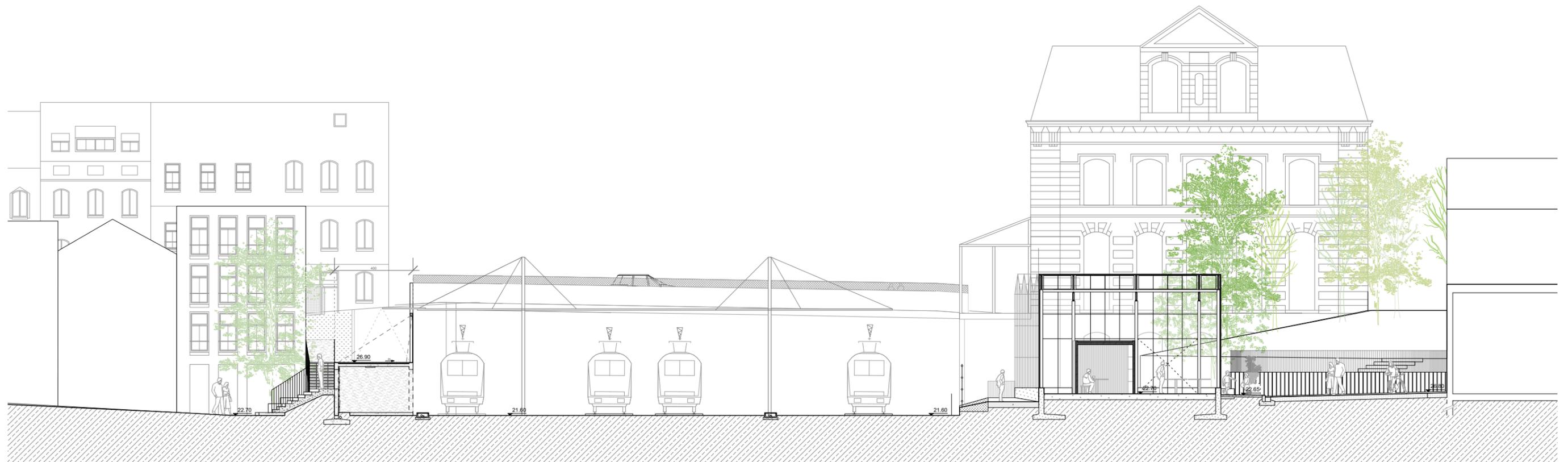


Élévation Nord - rue Tacquet

COUPES GÉNÉRALES DU PROJET AU 1/200



Coupe AA'



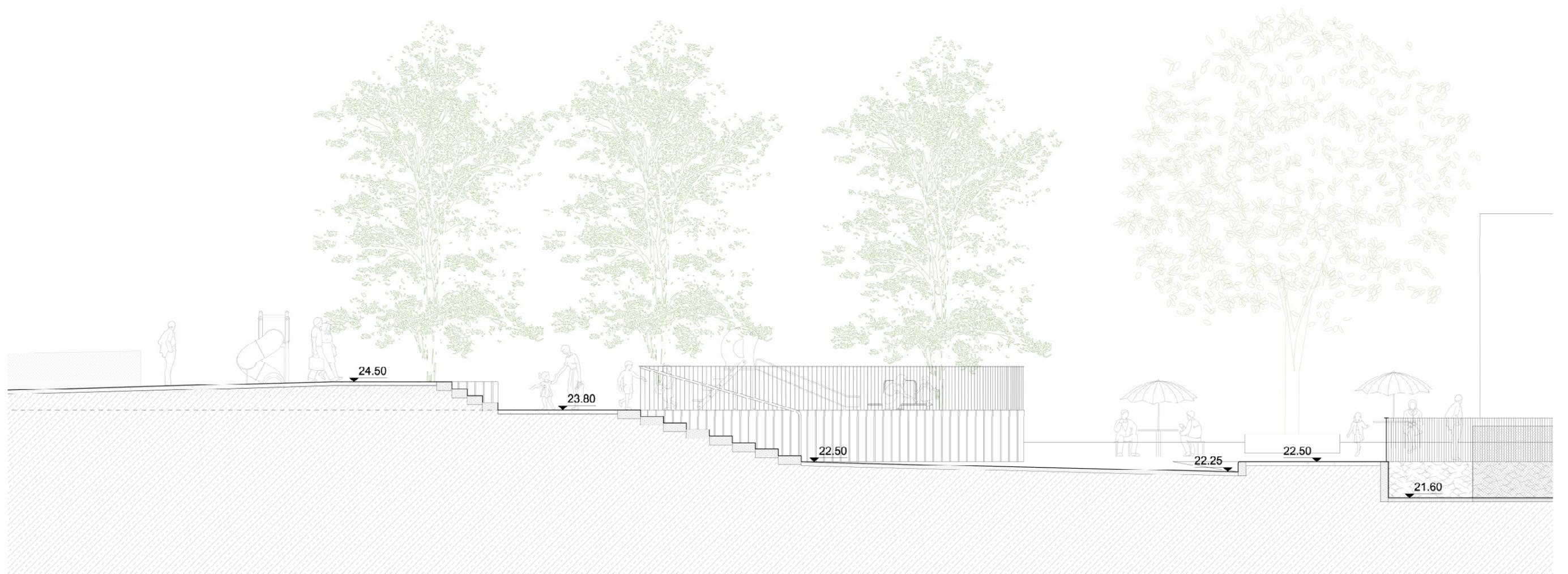
Coupe BB'



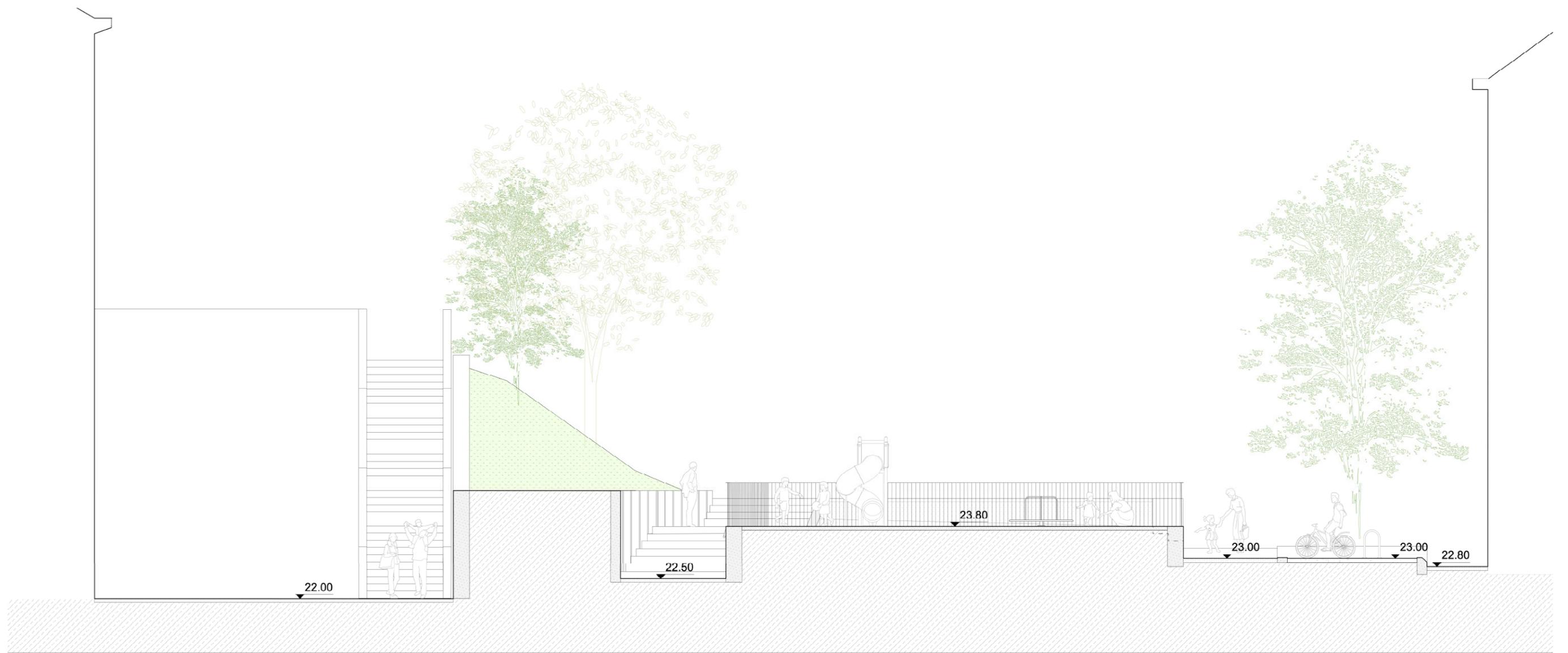
Onze-Lieve-Vrou



COUPES ZOOM 1 AU 1/200



Coupe CC'



Coupe DD'

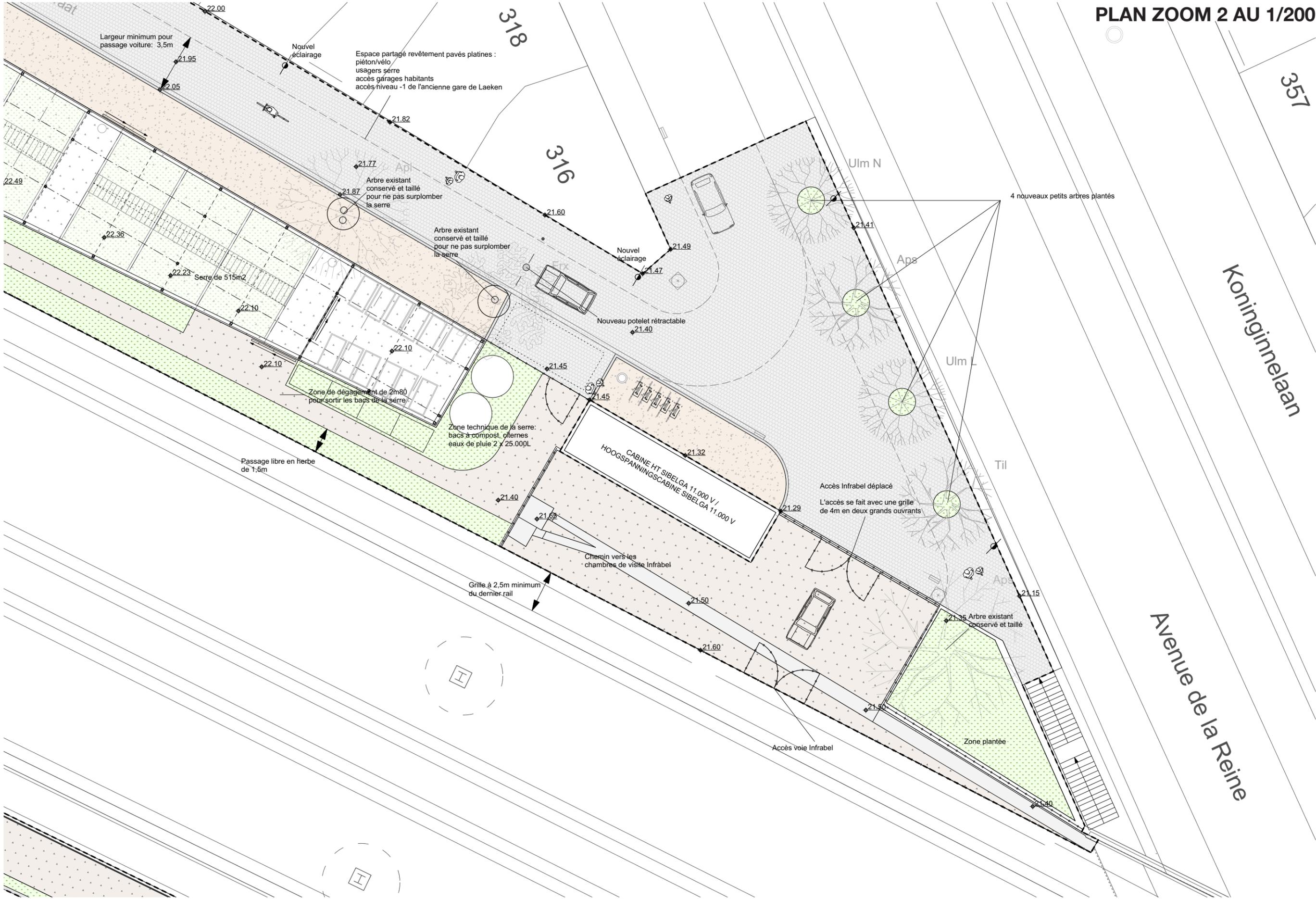
ZOOM 2 : ENTRÉE DE LA RUE TACQUET



VUE SUR L'ENTRÉE DE LA RUE TACQUET

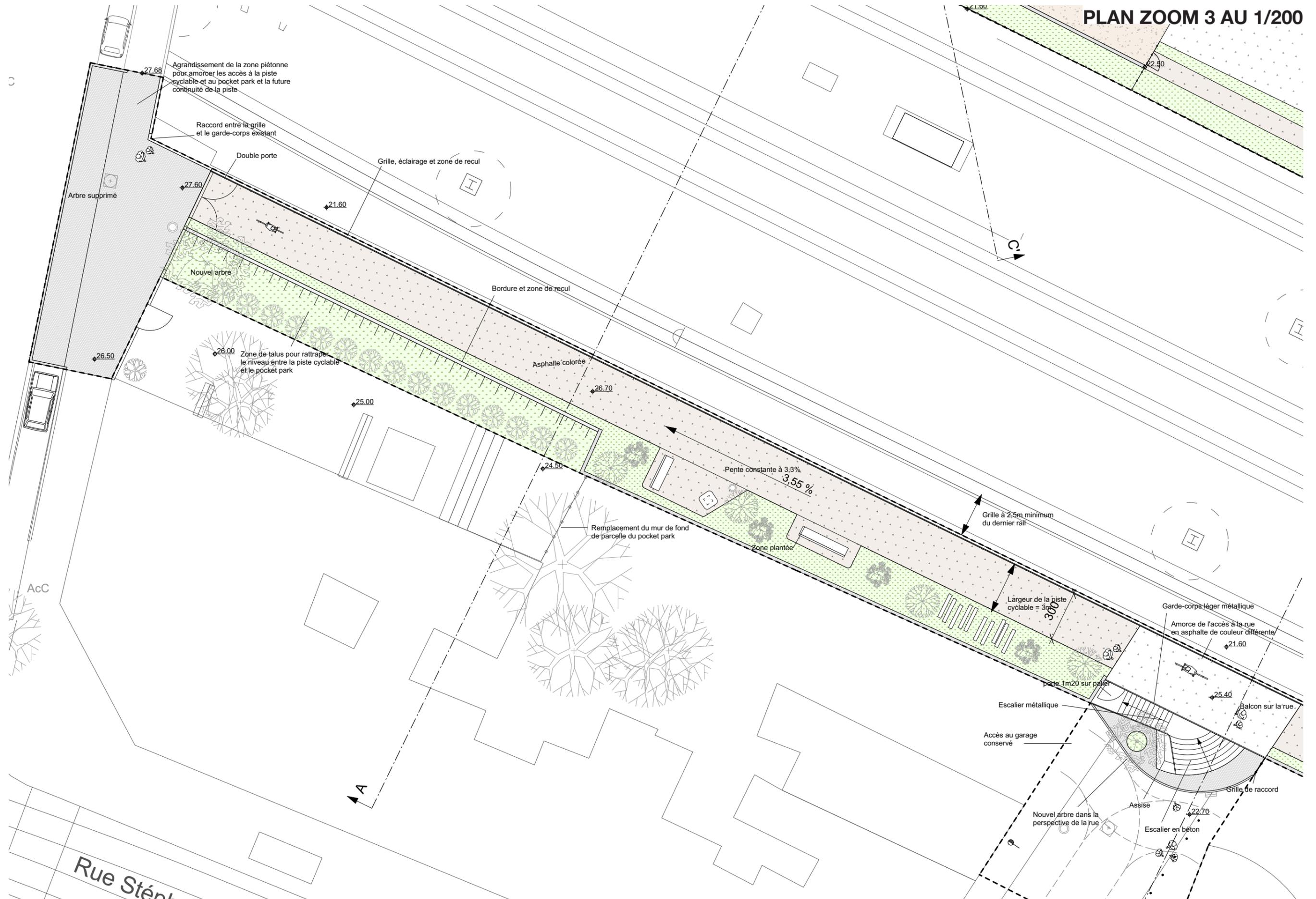


VUE DEPUIS L'AVENUE DE LA REINE

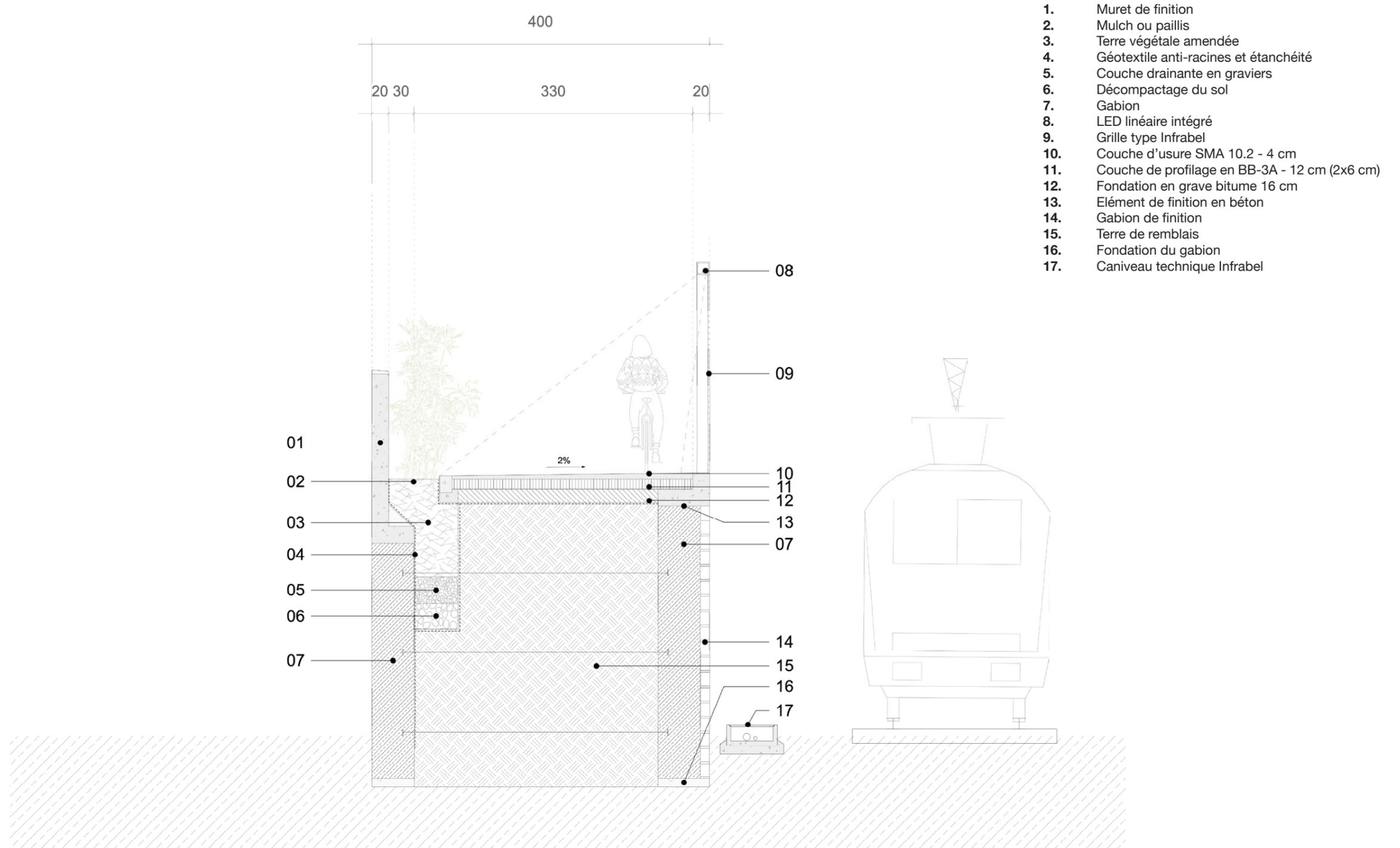




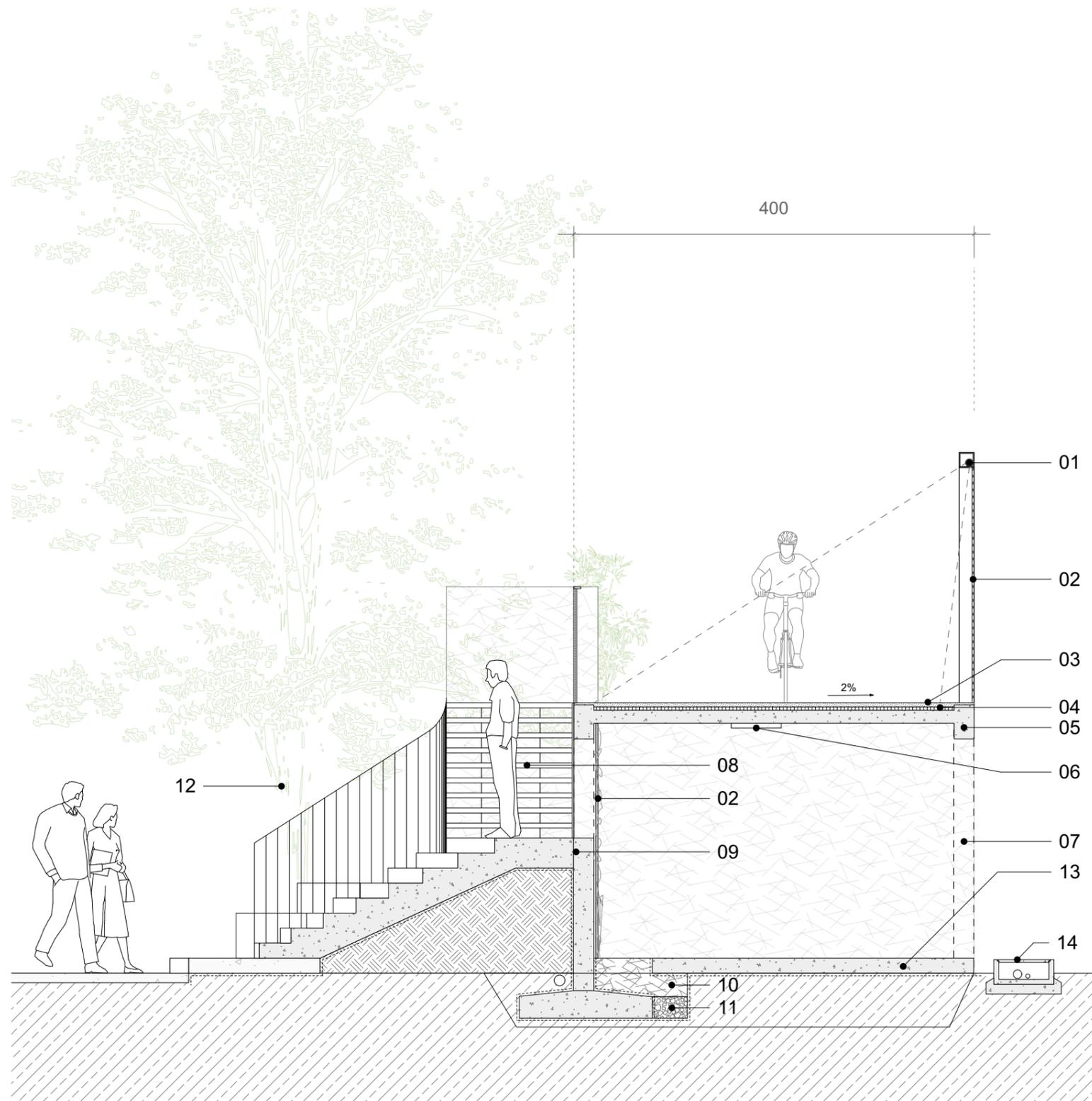
PLAN ZOOM 3 AU 1/200



COUPES ZOOM 3 AU 1/50

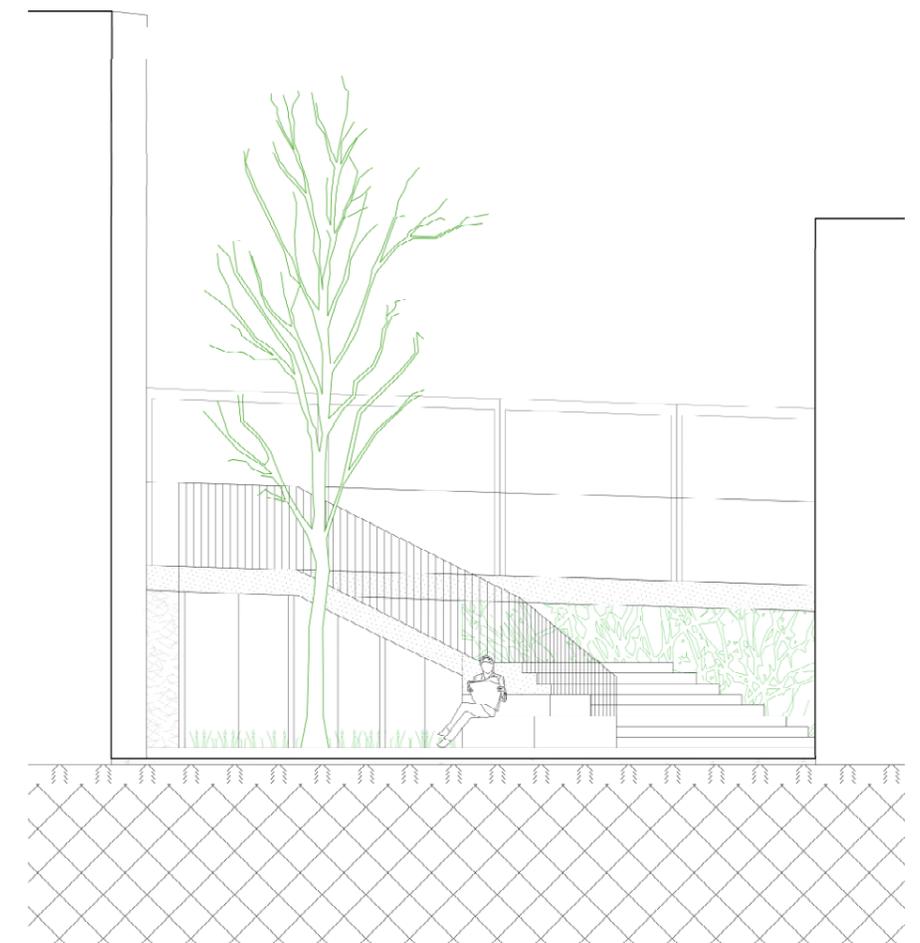


COUPE TYPE DANS PISTE CYCLO-PIETONNE - 1/50



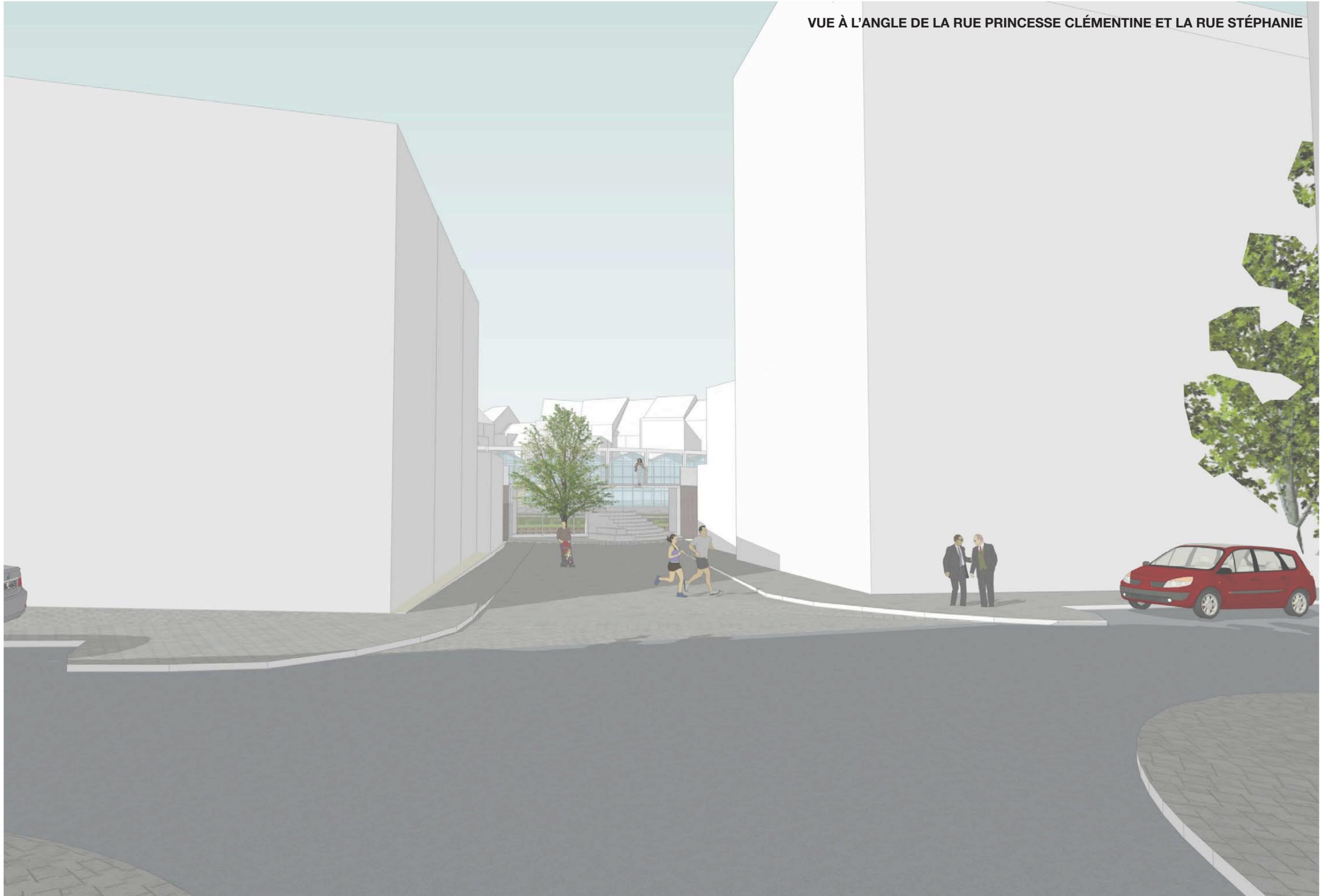
1. LED linéaire intégré
2. Grille type Infrabel
3. Couche d'usure SMA 10.2 - 4 cm
4. Couche de profilage en BB-3A
5. Structure en béton
6. Eclairage
7. Retour de mur en gabion
8. Escalier et garde-corps métallique
9. Escalier en béton
10. Terre végétale amendée
11. Couche drainante en graviers
12. Nouvel arbre - diam. 20 cm
13. Dalle en béton
14. Caniveau technique Infrabel

COUPE DANS ESCALIER RUE PRINCESSE CLEMENTINE - 1/50

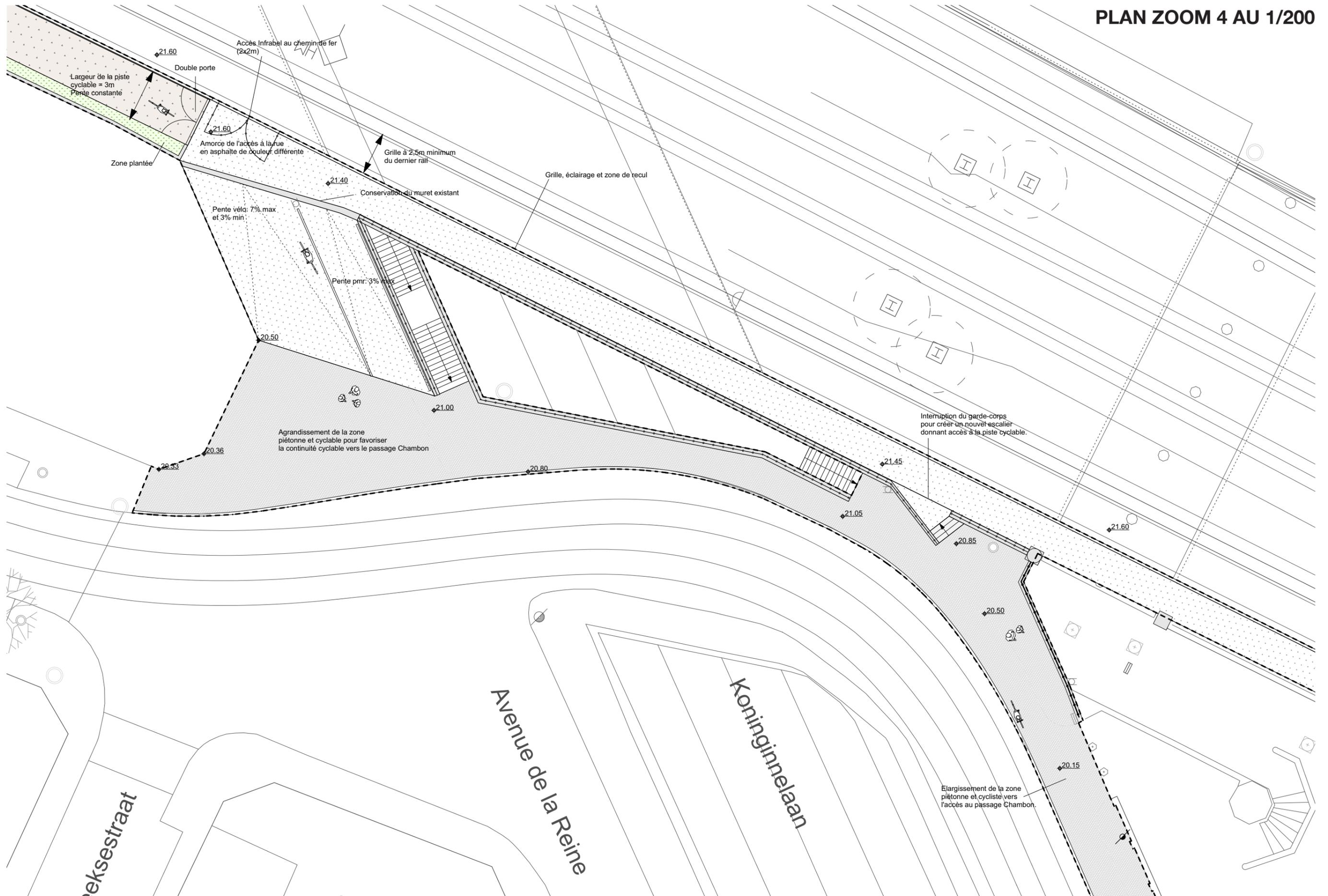


ÉLÉVATION RUE PRINCESSE CLÉMENTINE - 1/100





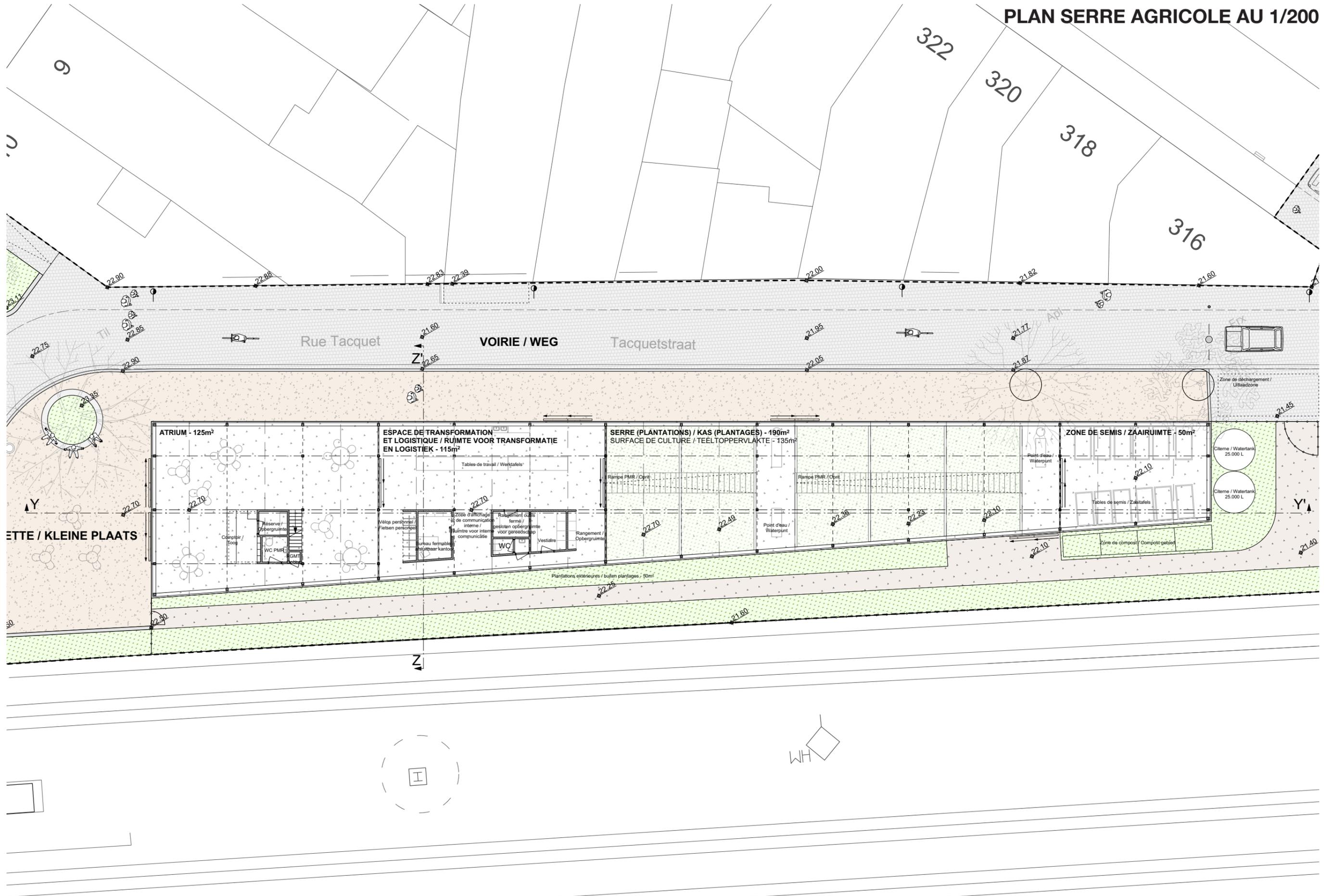




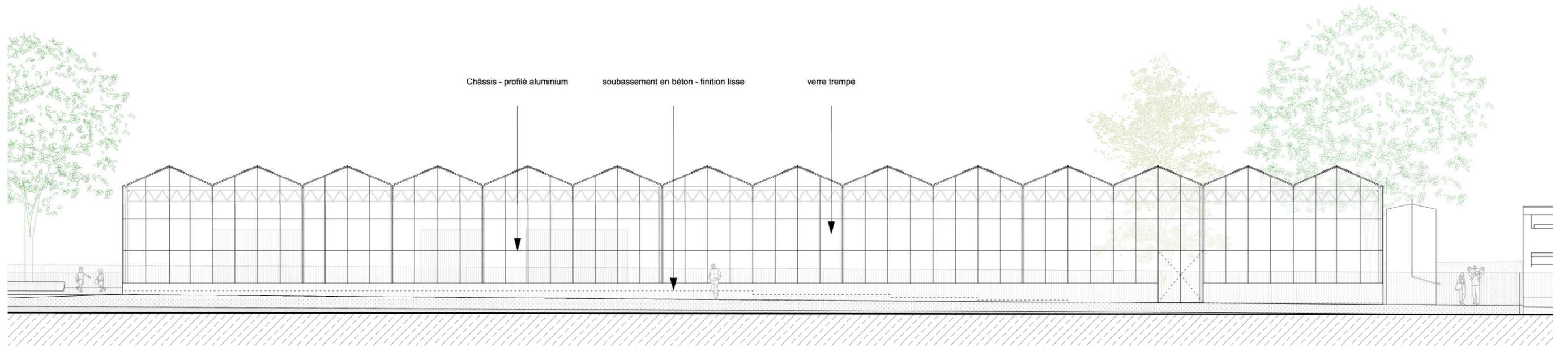




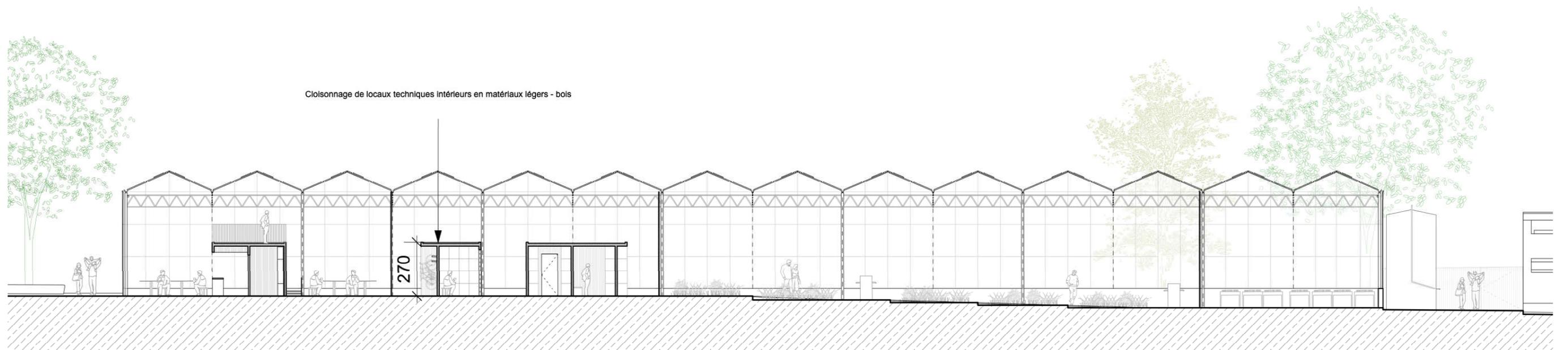
PLAN SERRE AGRICOLE AU 1/200



COUPE ET ÉLÉVATION AU 1/200



Élévation Sud



Coupe YY'



ESQUISSE D'AMÉNAGEMENT DE LA SERRE

L'aménagement de la serre a été développé parallèlement avec une mission de terrain commandée par la Ville de Bruxelles. Cette tâche consistait, entre autres, à aller à la rencontre des différents acteurs dans le domaine de l'agriculture urbaine à Bruxelles.

Cette mission, ainsi que de multiples réunions 'projet' dédiées à l'aménagement de la serre, nous a permis de dresser le profil d'une serre «idéale» et polyvalente. En absence, pour le moment, d'un opérateur désigné, et dans l'hypothèse qu'il y aurait une rotation dans les opérateurs au fil des années, un équipement de base est prévu pour conférer à la serre une autonomie totale.

La serre fonctionne comme suit :

> Atrium - 125 m²

Cette première zone, en lien direct avec la placette du parc Annie Cordy, est vouée à devenir un espace d'accueil, tant pour un public extérieur que pour les riverains. Cette rencontre se fera, par exemple, dans le cadre d'événements organisés par l'opérateur. C'est ici que se rencontrent les producteurs et les particuliers. Cet espace, multifonctions, confère à la serre une possibilité de développer des activités pédagogiques et de partager à propos de la question de l'agriculture urbaine.

> L'espace de transformation et de logistique - 115 m²

C'est l'espace qui sera, probablement, le plus investi par le futur opérateur. De multiples activités peuvent s'y produire. Celles-ci vont de la préparation des semis à la transformation des aliments en passant par les réunions d'équipe.

Vu le fort investissement spatial qui sera effectué par le futur opérateur dans cette zone, la proposition consiste à développer les petits locaux techniques le plus proche possible de la façade (sans s'y coller pour ne pas altérer le caractère uniforme de la serre depuis l'espace public). Cette opération permet de dégager une surface la plus grande possible pour assurer la flexibilité de l'espace.

> La zone de plantations - 190 m² (plantations - 135 m²)

Le centre névralgique de la serre. Cet espace est disposé au milieu de la serre, étant ainsi, par définition, toujours visible. Les plantations sont disposées dans cinq paliers différents. Ceci permet de rattraper la pente naturelle de la rue et, ainsi, avoir un accès plein pied depuis la zone de recul pour assurer une logistique efficace.

Deux grandes portes coulissantes, en plus du système d'aération en toiture (serre venlo), sont prévues pour permettre un courant d'air important. Ceci est un renseignement obtenu grâce à la mission ordonnée par la ville de Bruxelles. Deux points d'eau sont prévus dans la zone de plantation. Pour l'arrosage, deux grandes citernes de 25.000L hors sol sont prévues pour récupérer les eaux de pluie sur la toiture. L'emplacement de ces citernes a été longuement étudié pour permettre un système d'arrosage gravitaire. Suite à des retours de terrains, il a été finalement conclu que l'arrosage gravitaire est compliqué dû à la faible pression au tuyau et à l'impact structurel et spatial important qu'induit le placement des citernes (50 tonnes) à l'intérieur de la serre ou le long de celle-ci (coté chemin de fer).

> La zone de semis - 50 m²

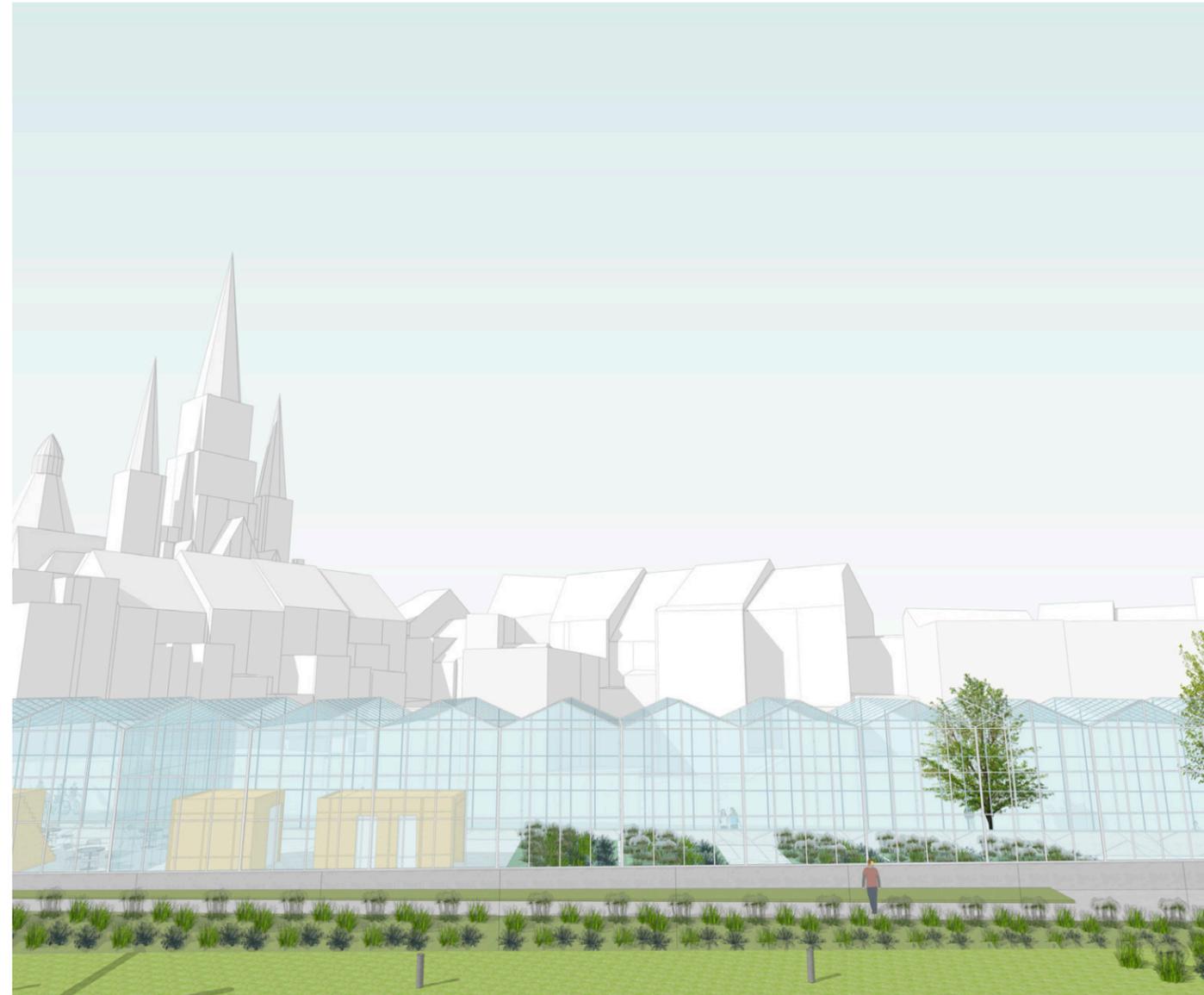
La zone de semis est la plus petite zone dans la serre. Ceci permet, entre autres, de pouvoir gérer le climat intérieur de la zone plus facilement (certains semis requièrent des températures plus élevées que d'autres).

> Caractéristiques techniques de la serre

La serre est déterminée par les caractéristiques suivantes :

- La base de la serre est constituée d'un muret en béton, d'une épaisseur approximative à 20 cm et avec une hauteur variable (la pente de la rue est rattrapée par ce muret) ;
- Sur ce muret viennent se poser les chapelles ;
- dimension chapelles : 450 cm de large, hauteur sous chéneau : 520 cm, hauteur à la faite : 600m. (ces hauteurs sont à additionner avec la hauteur du muret pour avoir la hauteur totale) ;
- Superstructure en acier galvanisé à chaud ;
- Les châssis sont en aluminium brut ;
- Vitrage sur les pignons en verre trempé (4mm), en toiture : polycarbonate (16mm) ;
- Une aération en toiture est prévue : 0,8m de large sur 2,4m de long). Système de commande à définir ;
- 8 portes doubles à glissières manuelles sont à prévoir.

Pour le bon fonctionnement de la serre et son autonomie de celle-ci, un équipement électrique est prévu dans chaque zone de la serre. 15 prises doubles, 10 interrupteurs, 10 projecteurs LED sont ainsi compris. Idem pour le réseau d'eau (connection aux eaux usées et à l'eau potable).



Serre collective du parc de Saint-Ouen, Paris - agence TER



Tables de production au Foodmet d'Anderlecht, Bruxelles



Serre de Parckfarm, Bruxelles - Taktyk & Alive architecture



Serre pleine terre de Groote Eiland, Bruxelles

ATRIUM :
zone à 20°C
Possibilité d'y placer des
bacs de plantations en été



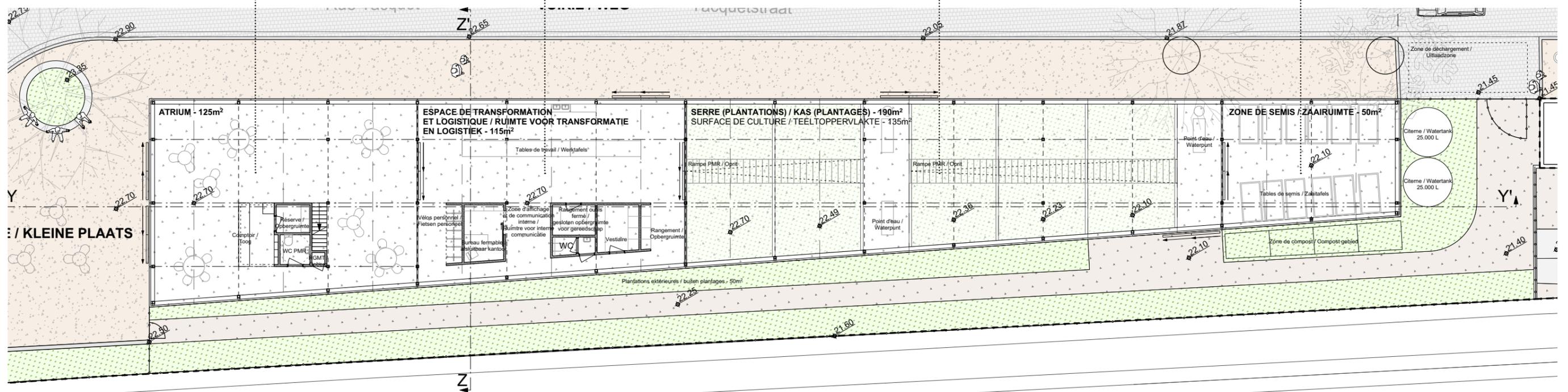
**ZONE DE
TRANSFORMATION :**
zone à 20°C
Espace multi-usages



ZONE DE PLANTATIONS :
Zone pleine terre pour
production maraichère
toute l'année



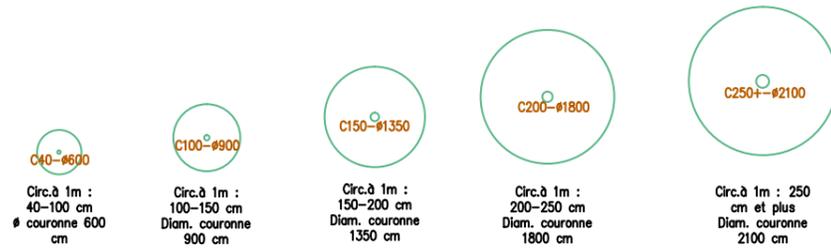
ZONE DE SEMIS :
zone à 24°C
Tables de semis pour
préparation des cultures



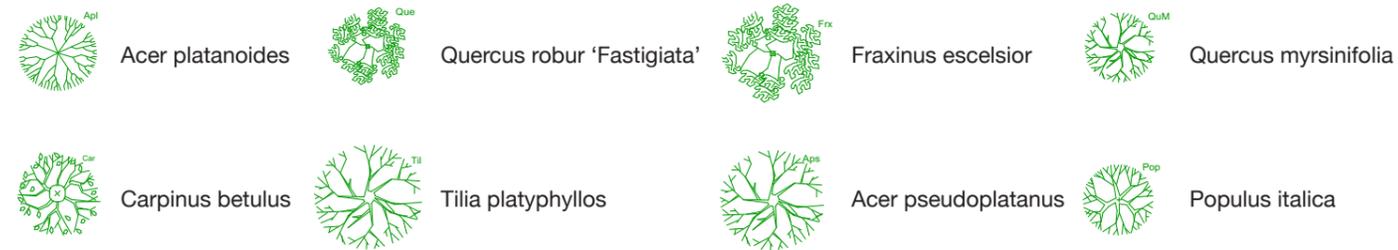
NOTE SUR LE PAYSAGE

Le projet prévoit de conserver le maximum d'arbres existants et d'évaluer la possibilité de garder deux grands arbres le long de la serre malgré leur proximité. Cependant, 5 arbres doivent faire l'objet d'une demande d'abattage pour permettre la mise en oeuvre de la serre et la connexion avec l'ancienne gare de Laeken.

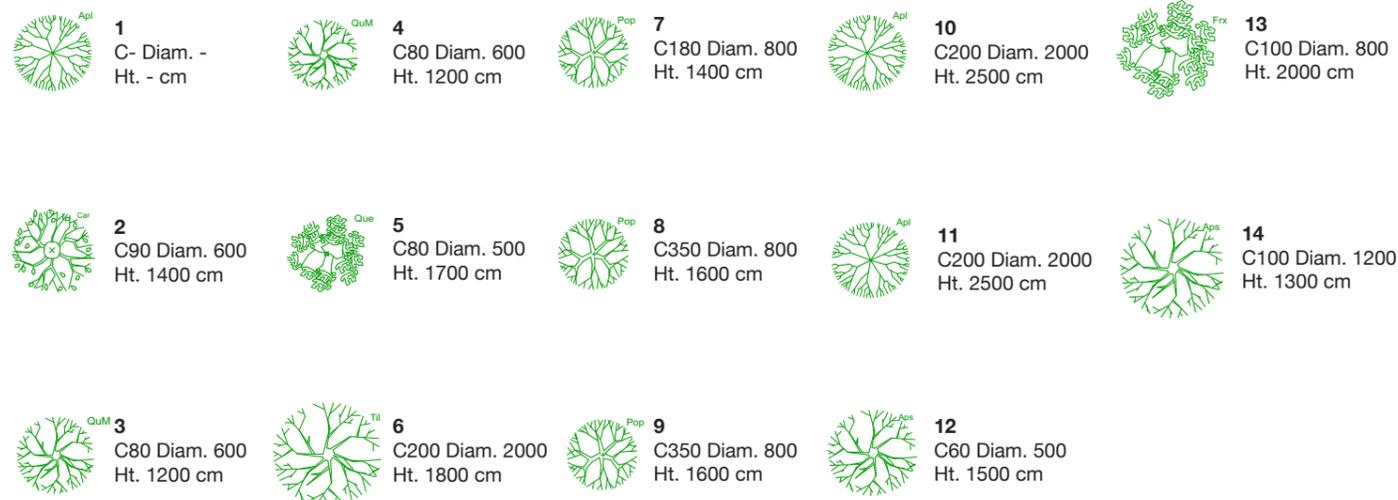
<Circonférences des troncs et diamètres des couronnes



<Essences existantes dans le périmètre d'intervention



<Numérotations et dimensions des arbres du périmètre



<Fiche descriptive des arbres à couper pour la réalisation de la serre et du parc



7. Peuplier d'Italie - Populus X italicum

Dimensions en cm :

Circonférence à 1 m du sol : 180
Diamètre de la couronne : 800
Hauteur : 1400

État phytosanitaire :

État médiocre, résultat de tailles trop sévère.



8. Peuplier d'Italie - Populus X italicum

Dimensions en cm :

Circonférence à 1 m du sol : 350
Diamètre de la couronne : 800
Hauteur : 1600

État phytosanitaire :

État médiocre, résultat de tailles trop sévère.



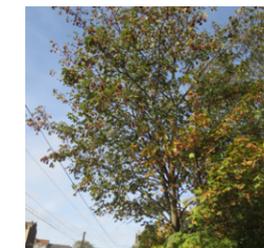
9. Peuplier d'Italie - Populus X italicum

Dimensions en cm :

Circonférence à 1 m du sol : 350
Diamètre de la couronne : 800
Hauteur : 1600

État phytosanitaire :

État médiocre, résultat de tailles trop sévère.



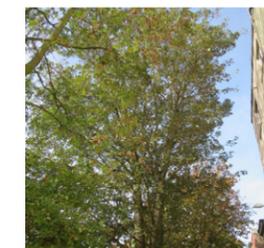
12. Erable sycomore - Acer pseudoplatanus

Dimensions en cm :

Circonférence à 1 m du sol : 80
Diamètre de la couronne : 500
Hauteur : 1500

État phytosanitaire :

État normal.



10. Érable plane - Acer platanoides

Dimensions en cm :

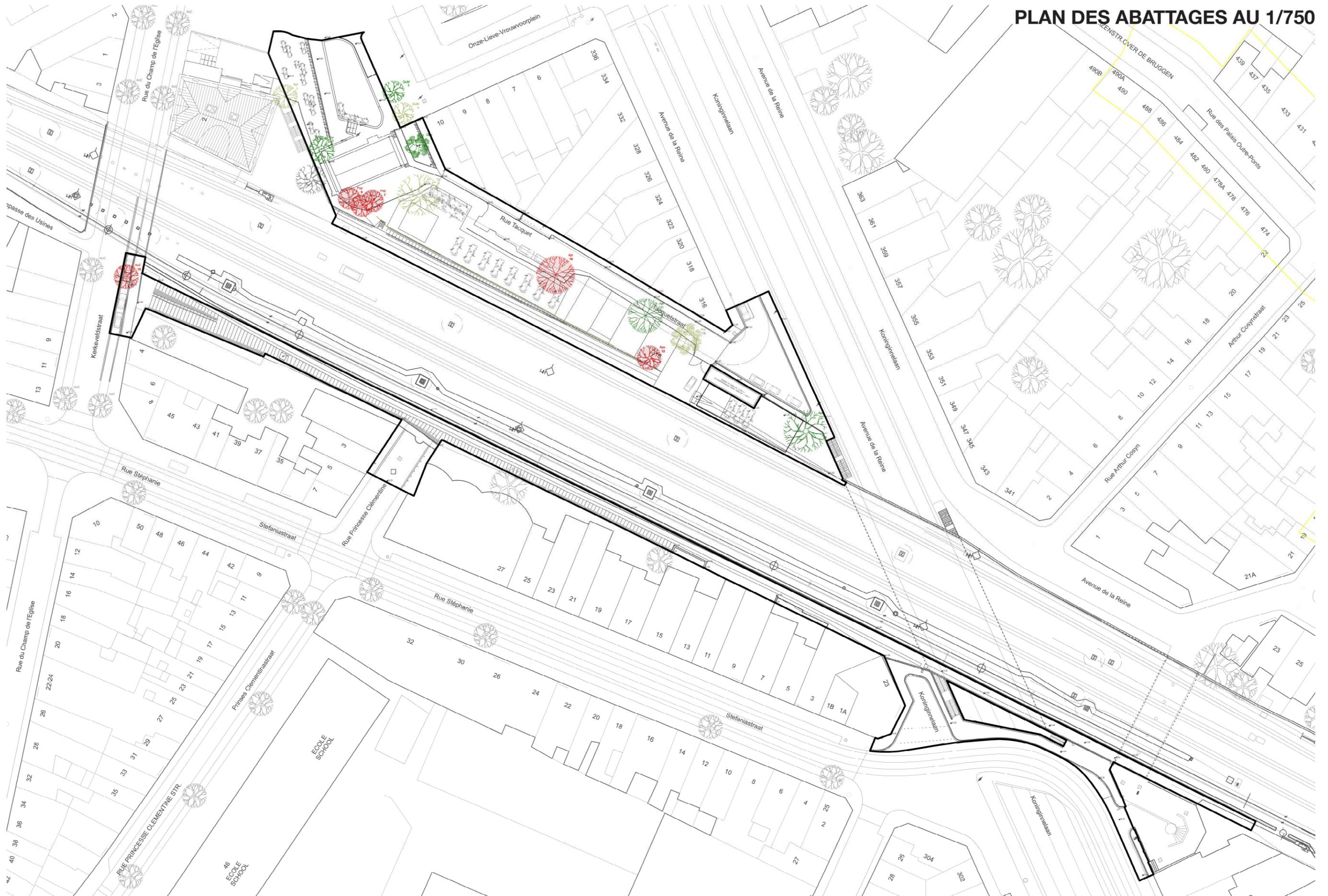
Circonférence à 1 m du sol : 200
Diamètre de la couronne : 1700
Hauteur : 2500

État phytosanitaire :

État normal, très proche des bâtiments.



PLAN DES ABATTAGES AU 1/750



STRATÉGIE VÉGÉTALE

La stratégie proposée pour prolonger le tissu existant est de planter des essences complémentaires et adaptées à chaque ambiance et orientation. Trois zones de plantations se distinguent : le parc, l'entrée de la rue Tacquet et la piste cyclo-piétonne.

<Nouvelles essences



Tilia cordata



Ulmus 'New Horizon'



Ulmus 'Lutece'



Arbustes à fleurs et baies pour les oiseaux

<Palette végétale

Arbres



Tilia cordata - tilleul à petites feuilles



Ulmus - orme lutèce

Grimpantes



Hedera helix - Lierre commun - grimpante



Humulus lupulus - Houblon - grimpante



Clematis vitalba - Clématite des bois - grimpante

Arbustes



Corylus avellana - Noisetier commun - arbustes - soleil



Ligustrum vulgare 'Lodense' - Troène d'Europe 'Lodense' - arbuste semi-persistant - mi-ombre



Sambucus nigra - Sureau noir - arbuste - mi-ombre



Viburnum tinus - Viorne tin - arbuste persistant - mi-ombre



Rosa canina - Églantier - arbuste semi-persistant - soleil



Euonymus europaeus - Fusain d'Europe vivace - arbuste - mi-ombre

Vivaces / fougères / couvre-sols



Acanthus mollis - Acanthe mollis - vivace



Anemone hybrida - Anémone du Japon - vivace



Actaea rubra / Actaea pachypoda - Actées rouge et blanche - vivace



Adiantum venustum - Capillaire élégante - fougère - couvre-sol



Asplenium trichomanes - Fausse capillaire - fougère



Driopteris filix-mas - Fougère mâle - fougère



Trifolium pratense - Trèfle des prés - couvre-sol

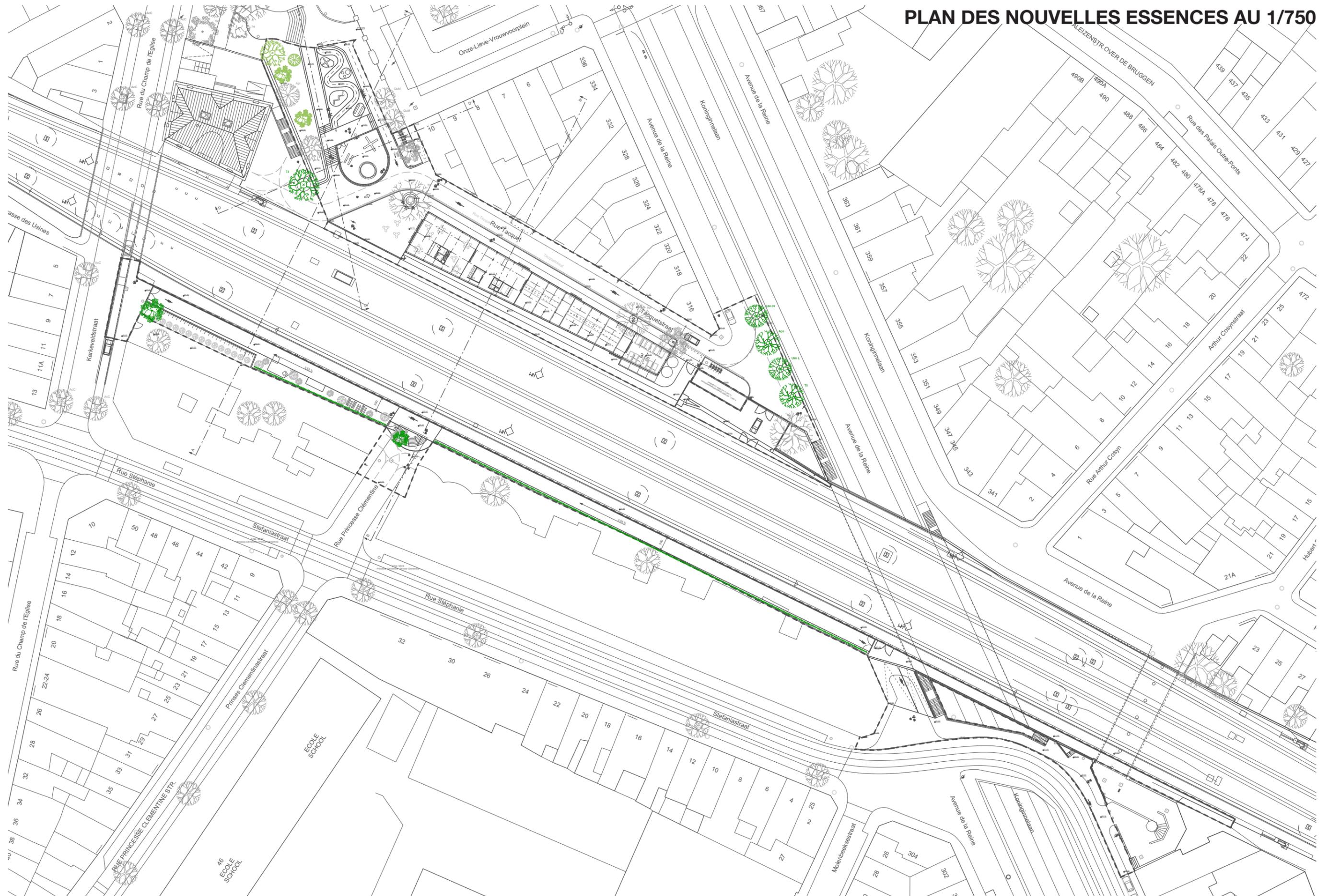


Heuchera hybrida - Heuchères hybrides - vivaces



Alchemilla vulgaris - Alchemille - vivace - couvre-sol

PLAN DES NOUVELLES ESSENCES AU 1/750







NOTE SUR LE PATRIMOINE

Les ambitions patrimoniales sur le site sont importantes. En effet, le contexte laekenois est gorgé d'éléments historiques et symboliques pour la région de Bruxelles.

Le projet s'inscrit au milieu d'un maillage d'éléments patrimoniaux entre le Passage Chambon, équipé des garde-corps identitaires de la ville de Bruxelles, le Parvis de l'Eglise Notre-Dame de Laeken, véritable jalon à l'échelle régionale, et l'ancienne Gare de Laeken, lieu voué à la rencontre et à la découverte. Ceci sans oublier, évidemment, la proximité immédiate avec le chemin de fer, artère structurante de la ville.

Le projet se veut soucieux de la préservation et de la mise en valeur de ces composants de patrimoine :

> Le tunnel de l'Avenue de la Reine et le Passage Chambon

Le défi patrimonial se joue ici sur deux fronts. Premièrement, la volonté d'assurer une transparence, et donc de préserver la perspective, depuis l'Avenue de la Reine vers l'Eglise Notre-Dame de Laeken. Pour rendre cela possible, le grillage séparant la piste cyclo-piétonne du chemin de fer sera le plus transparent possible, tout en respectant les normes de sécurité.

Ensuite, le projet soulève la question du maintien des garde-corps typiques de la ville de Bruxelles. Evidemment, ces garde-corps seront maintenus. Pour des raisons de mises aux normes (protection de chutes vers la trémie du tunnel automobile), un doublement de ce garde-corps sera probablement à prévoir. Ce deuxième garde-corps sera le plus léger possible pour ne pas altérer la lecture du premier. Ponctuellement, à la rampe d'accès et aux escaliers donnant sur la piste, le garde-corps sera interrompu. Les prochaines phases du projet étudieront la position exacte de ces accès (escalier) pour assurer une intégration optimale du garde-corps dans le projet.



> La mise en valeur de la Gare de Laeken et du réseau ferroviaire bruxellois

Les intentions mêmes du projet visent à mettre en lumière, par des systèmes de vues dirigées, les équipements du réseau ferroviaire d'aujourd'hui, d'hier et de demain. Plusieurs dégagements sont prévus en bord de rails pour permettre au visiteur de s'en rapprocher au maximum et d'ouvrir ses perspectives sur les autres rives. La placette, le balcon de la piste cyclo-piétonne ou encore le nouvel objet en bout de perspective rue Princesse Clémentine en témoignent.

La structure de la piste cyclo-piétonne, en gabions de pierre, répond d'une part à la matérialité du sol des chemins de fer, d'autre part à la brique de l'ancienne Gare de Laeken et du pont de la rue du Champ de l'Eglise.

> La rénovation du grand mur de soutènement dans le parc de l'ancienne Gare de Laeken

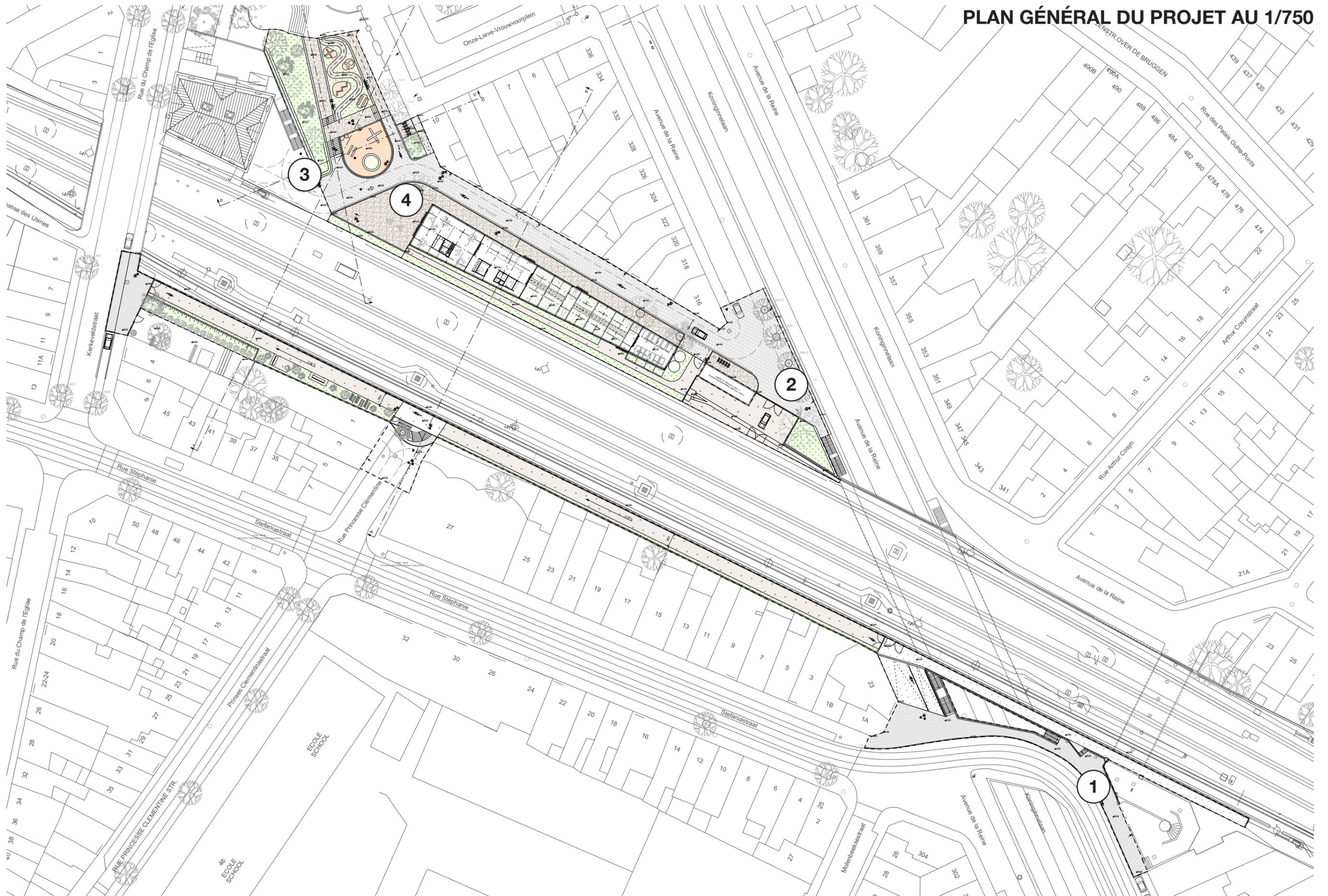
Le mur de soutènement est gardé et mis en valeur par le projet de la rénovation de l'ancienne Gare de Laeken. Seule la partie en extrémité de ce mur nécessite une rénovation. Le soin sera pris de travailler de manière discrète, mais correcte, le passage de l'ancien mur vers le nouveau. Un couvre-mur sera installé sur celui-ci pour le protéger et en assurer la pérennité.



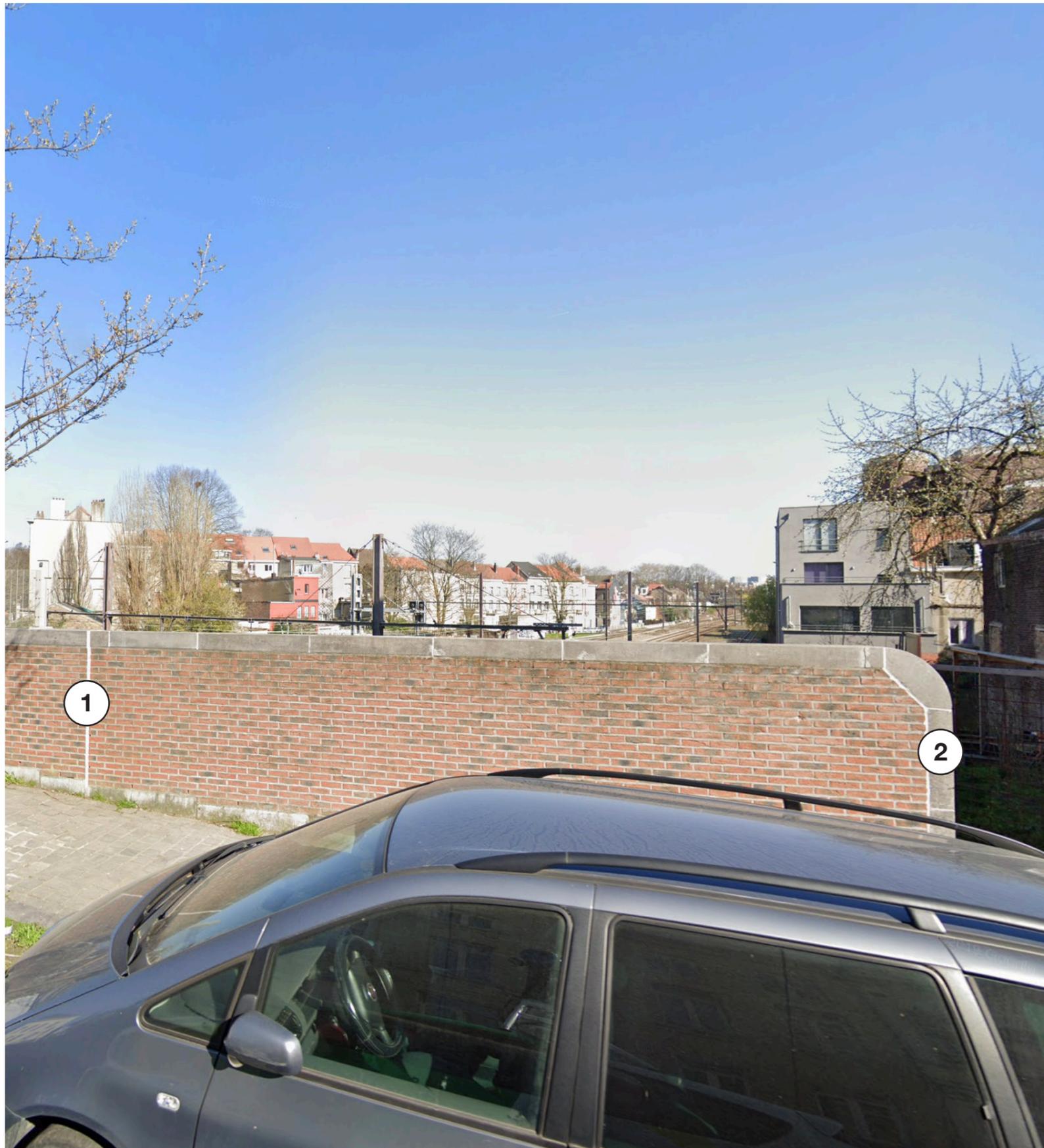
> La sauvegarde du grand Tilleul rue Tacquet

Ce grand, et majestueux, arbre sera conservé et mis au centre de la placette devant la nouvelle serre agricole. La volonté est de placer un banc tout autour de celui-ci (qui servira également de bac pour reprendre la différence de niveau suite aux travaux de terrassement). Il devient ainsi un élément central du projet.

PLAN GÉNÉRAL DU PROJET AU 1/750

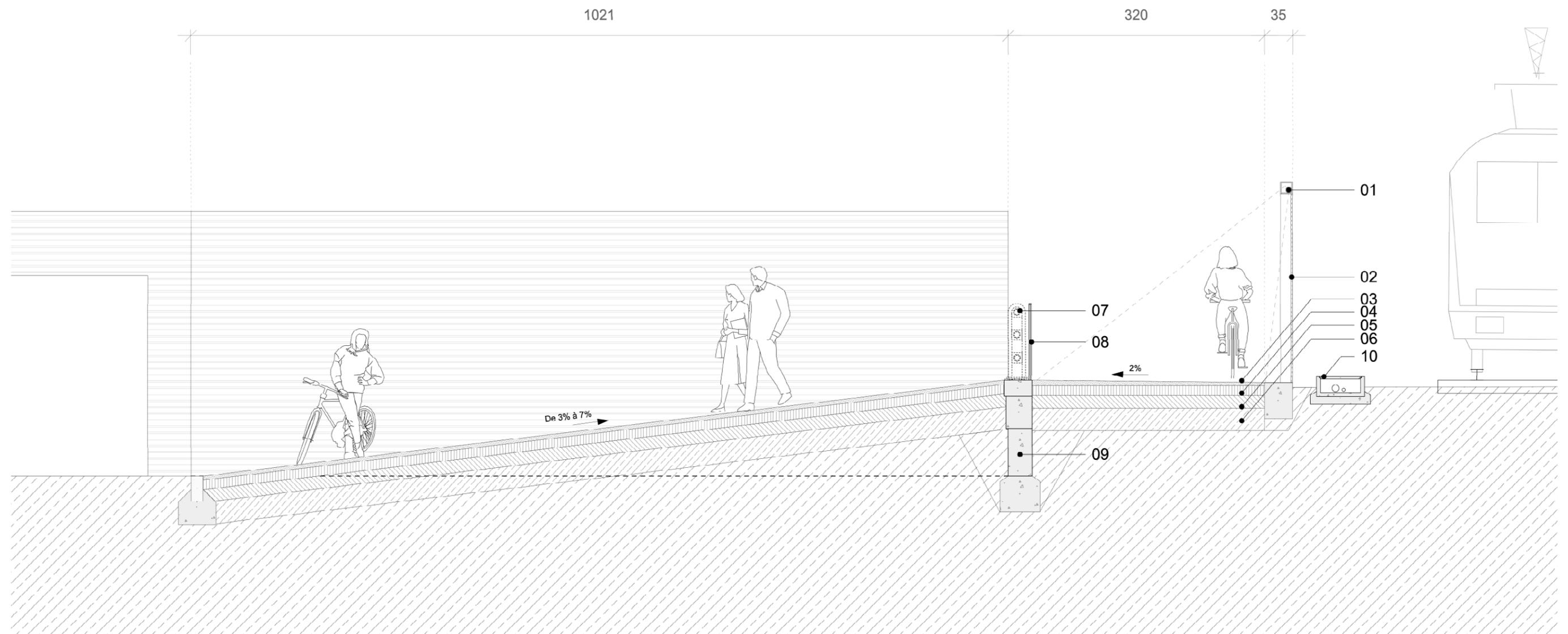


Le murêt du pont de la rue du Champ de l'Eglise devra, partiellement, être démonté pour permettre l'accès vers la piste cyclo-piétonne. La structure du pont n'est pas affectée par cette opération. Un déplacement des éléments de fin (pierres arrondies (2)) pourra être effectué à l'endroit du joint de dilatation visible sur les images ci-dessous (1).



Les garde-corps de l'Avenue de la Reine sont conservés. Pour une raison de mise aux normes, un doublage de ce garde-corps est à prévoir. Celui-ci sera discret afin de ne pas altérer la transparence vers l'Eglise Notre-Dame de Laeken.

1. LED linéaire intégré
2. Grille type Infrabel
3. Couche d'usure SMA 10.2 - 4 cm
4. Couche de profilage en BB-3A - 12 cm (2x6 cm)
5. Fondation en grave bitume - 16 cm
6. Sable drainant type II - 28 cm
7. Garde-corps existant
8. Doublure du garde-corps aux normes
9. Muret existant
10. Caniveau technique Infrabel





Le Parvis de l'Eglise Notre-Dame de Laeken



Le tunnel sous le chemin de fer de l'Avenue de la Reine



L'entrée du Passage Chambon



La chemin de fer depuis le pont de la rue du Champ de l'Eglise

NOTE SUR LA GESTION DE L'EAU

Les défis de la gestion de l'eau se dressent de différentes manières sur ce projet. D'une part, il y a la question de l'organisation des écoulements des eaux de pluie et la redirection de celles-ci vers des surfaces perméables, d'autre part, il y a la question de la récupération des eaux de pluie sur la toiture de la serre.

Chaque zone du projet travaille cet aspect de façon localisée :

> Le parc Annie Cordy

La volonté a été de travailler une surface la plus perméable possible. Les points de verdure ont été maintenus, voir augmentés. Les nouveaux chemins seront réalisés en dolomie, en continuité avec le revêtement existant. Si la stabilité des chemins nous le permet, il sera fait le choix d'une granulométrie permettant l'infiltration. Dans la mesure du possible, un revêtement perméable sera aussi installé pour la plaine de jeux. Les revêtements de sols sont fortement normés (NBN EN 1176) et devront donc être étudiés lors des prochaines phases de projet.

> La rue Tacquet

A l'image de la situation existante, la rue Tacquet sera, partiellement, constituée de dolomie. Une attention particulière sera consacrée à la gestion de la pente du trottoir en dolomie pour éviter la formation de flaques et la bonne infiltration de l'eau. Pour des raisons de confort pour les cyclistes et piétons, un pavé scié sera installé en voirie. un filet d'eau sera prévu pour gérer les écoulement des eaux de pluie et, ainsi, protéger les façades.

> La zone arrière de la serre

Partout où il est possible, le sol est perméable. Autrement, le sol est réalisé en béton lavé (pour des raisons de confort et de praticabilité). La zone arrière sera construite en pente vers le chemin de fer. La zone de recul (entre le chemin de fer et la serre) sera plantée, et donc totalement perméable. Les eaux de pluie couleront vers cette bande verte.

> La piste cyclo-piétonne

Pour des raisons de confort pour les cyclistes et piétons, le revêtement est réalisé en asphalte lisse, par définition imperméable. Une longue bande plantée bordera la piste cyclo-piétonne récupérant ainsi toutes les eaux d'écoulement.

> La toiture de la serre agricole

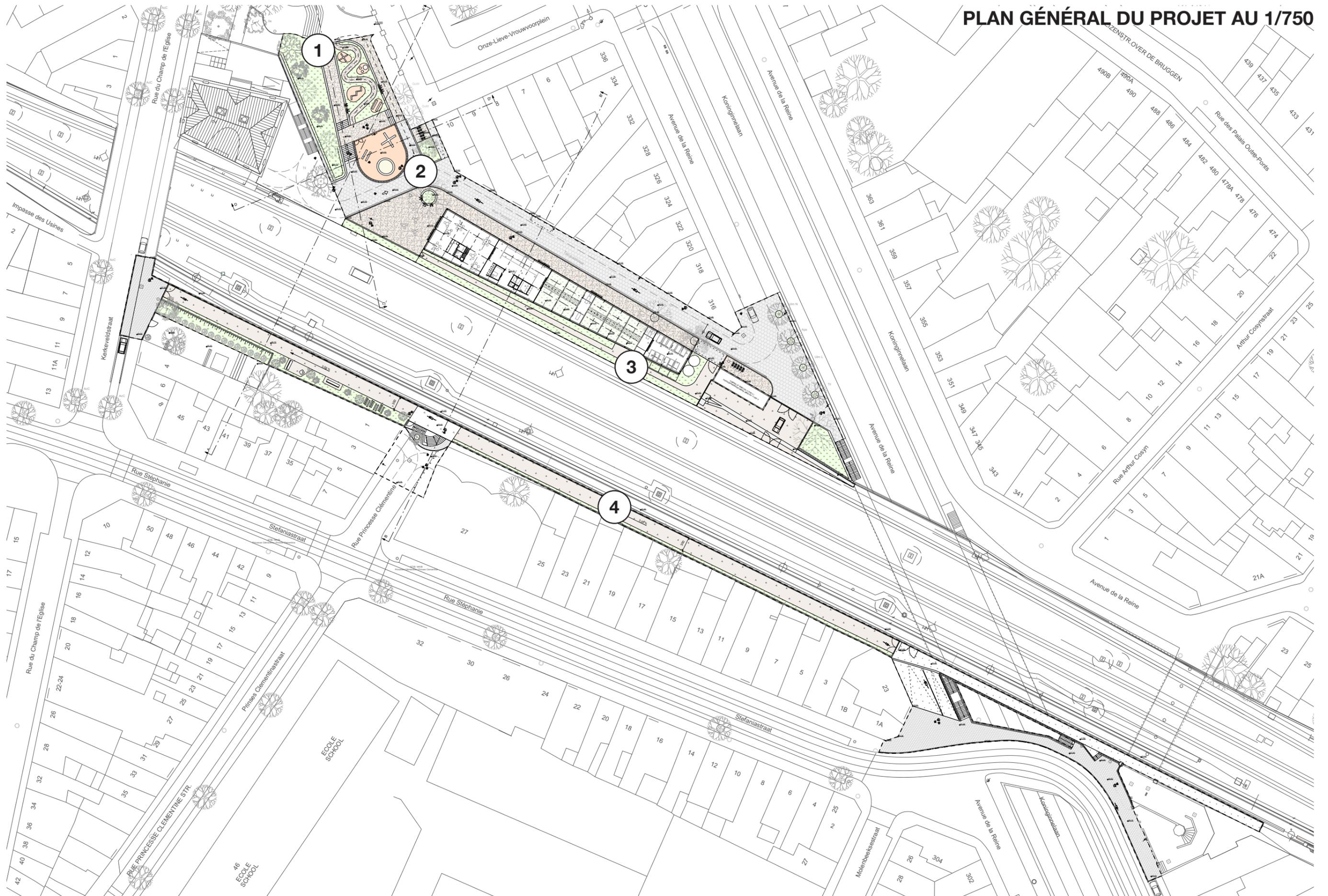
Finalement, la question de la récupération des eaux sur la toiture de la serre a été étudiée. La toiture représente une surface de 515 m². Les statistiques de pluviométrie nous indiquent d'installer deux citernes de 25.000 L. Cette eau récupérée servira ensuite pour les arrosages de la serre.

La possibilité de placer ces citernes en amont de la pente a été envisagée, permettant un arrosage gravitaire. Cependant, la conclusion était que, d'une part, la position de ces citernes en intérieur de la serre provoqueraient une perte d'espace trop importante (et les placer sur les blocs techniques induiraient des installations beaucoup plus lourdes (béton) avec fondations (moins flexible)). D'autre part, les expériences de terrain nous enseignent que le débit au tuyau de ces citernes ne serait pas assez suffisant (0,2 bar) pour assurer un arrosage sans pompe électrique.

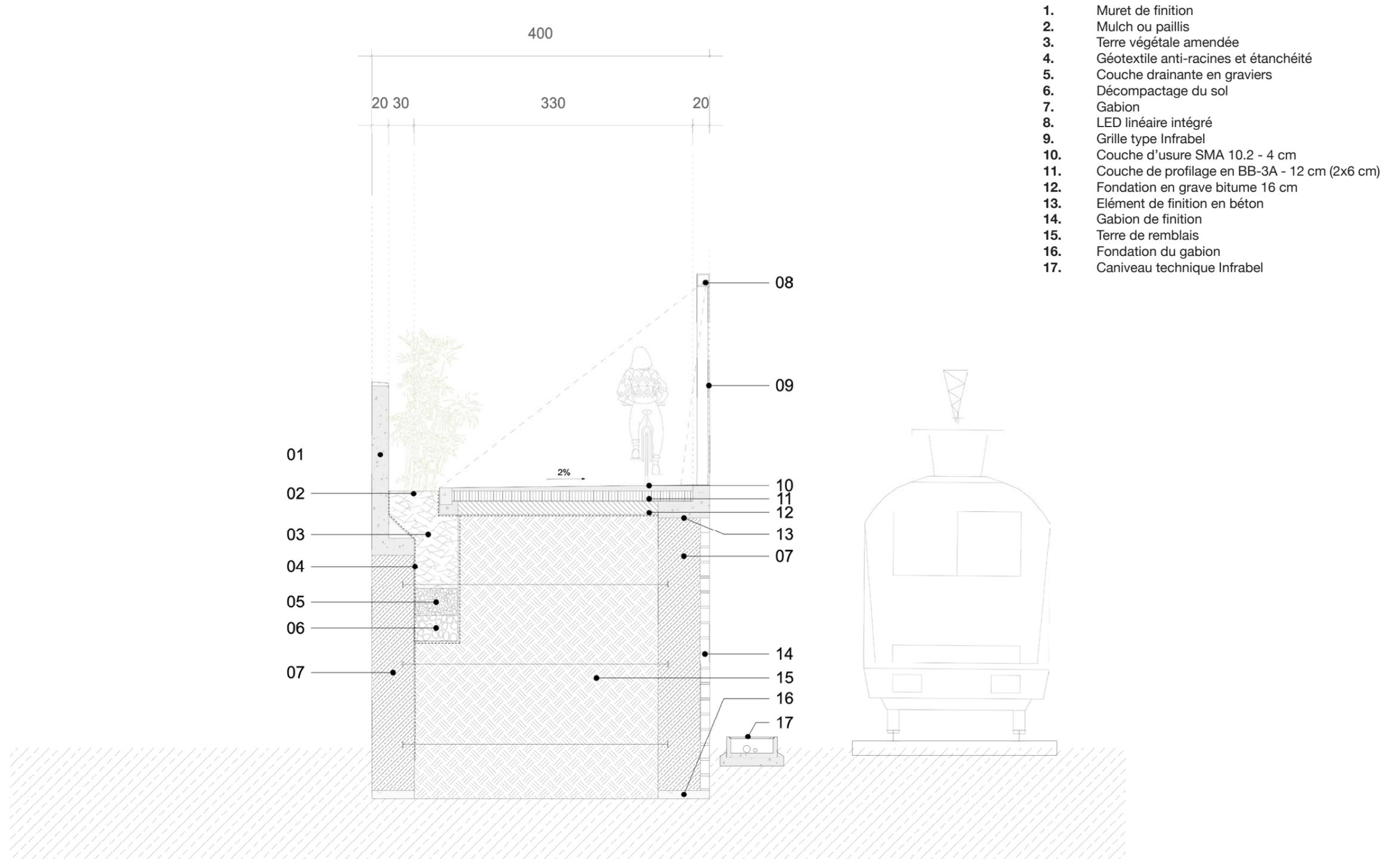
Ceci nous amène à la conclusion que la position la plus efficace (et la moins contraignante) des citernes est en bout de serre, à l'extérieur. Le cheminement de l'eau, par un réseau de gouttières, se fera facilement. Elles sont positionnées hors-sol afin de pouvoir les vidanger facilement. Le placement des citernes, directement sur le sol, permettra de ne pas altérer la résistance du béton.



PLAN GÉNÉRAL DU PROJET AU 1/750

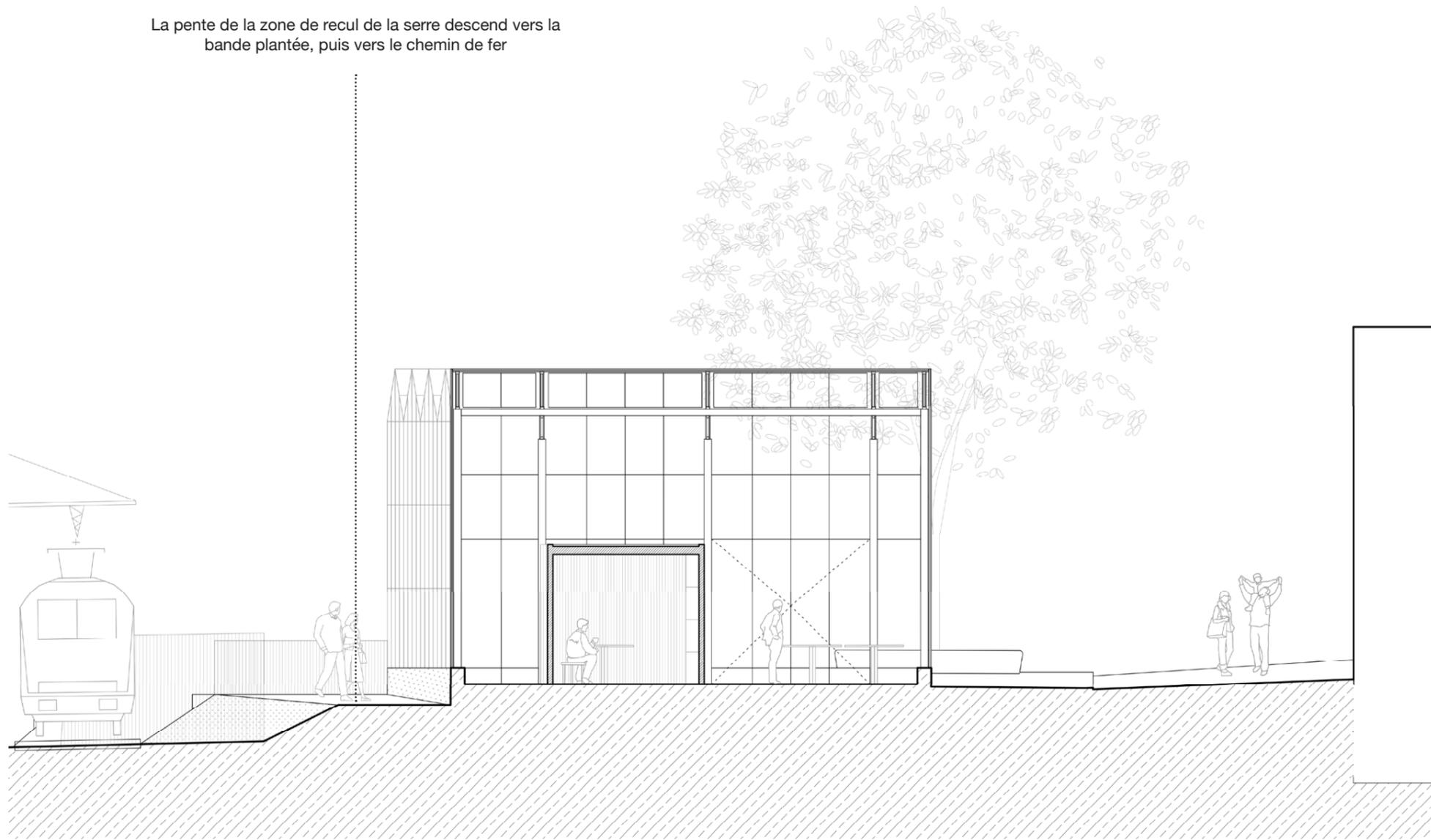


L'écoulement des eaux de pluie vers la bande plantée sur la piste
cyclo-piétonne :



COUPE TYPE DANS LA PISTE CYCLO-PIÉTONNE - 1/50

La pente de la zone de recul de la serre descend vers la bande plantée, puis vers le chemin de fer



COUPE TRANSVERSALE DANS LA SERRE - 1/100

NOTE SUR LA MATÉRIALITÉ

Matériaux proposés



<Asphalte pour la zone cyclo piétonne de la piste

Intérêts:
Confort, facilité de pose, coût, facilité d'entretien, variétés de coloris et résistance.

Le coloris sera défini en fonction du statut octroyé à ce tronçon du futur RER vélo.



<Verre de sécurité anti effraction (polycarbonate) + structure préfabriquée en acier pour la serre. Pignons en verre trempé.

Intérêts:
Aération maximale, grande portée, grande perméabilité à la lumière, solidité pour un usage polyvalent.

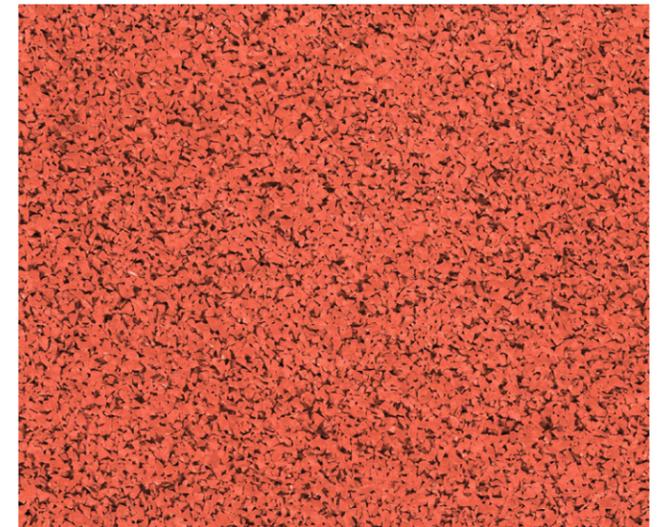
La serre s'inspire du paysage urbain laekenois, dans lequel il est souvent fait usage de cet artefact très XIXème siècle : au pourtour du Cimetière de Laeken ou encore aux Serres du Jardin du Fleuriste.



<Béton lavé pour le sol de la serre et la zone en recul de celle-ci sur le chemin de fer

Intérêts:
Choix du colori, facilité d'entretien, résistance, praticable par véhicules, aspect

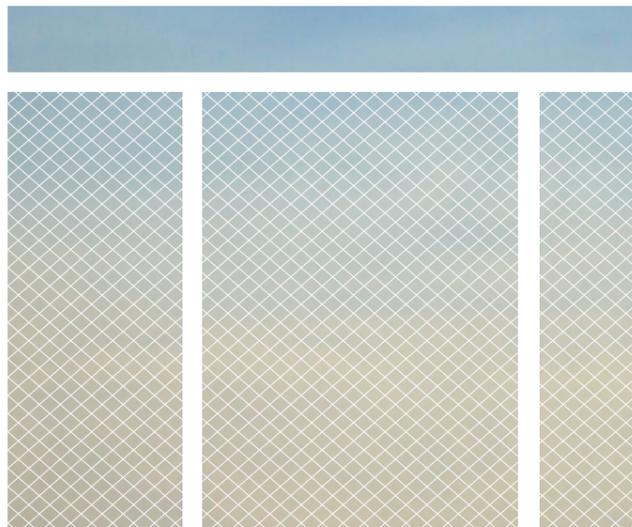
La pente se fera vers le chemin de fer pour l'écoulement des eaux. La granulométrie du béton peut-être choisie pour un aspect plus "naturel" ou "brut" de celui-ci.



<Sol souple en caoutchouc, ou autre, pour les zones de chutes de la plaine de jeux

Intérêts:
Souplesse, variétés de coloris, conforme aux normes, polyvalence, hygiénique et résistant

Le coloris du sol peut être en lien avec la couleur de la brique de l'ancienne gare.



<Acier peint pour la structure du portique et le grillage

Intérêts:
Fraicheur et luminosité de l'intervention, cadrage et transparence

Les grilles se veulent simples, efficaces et faciles d'entretien. Elle sont composées en modules pour pouvoir facilement les remplacer.



<Pavés identiques à l'existant de la rue Tacquet pour la continuité du sol de la rue - pavés récupérés sciés

Intérêts:
Embellissent avec l'âge, longue durée de vie, réparation aisée, confère une ambiance piétonnière

Le pavé sera minutieusement choisi et installé pour assurer le plus grand confort des piétons et des cyclistes.



<Gabions pour la structure des murs de soutènement de la voie cyclable

Intérêts:
Facilité de pose, coût, résistance, anti-graffiti

L'usage de la pierre répond aux matériaux bruts, nobles, qui constituent le bâtiment de l'ancienne gare.

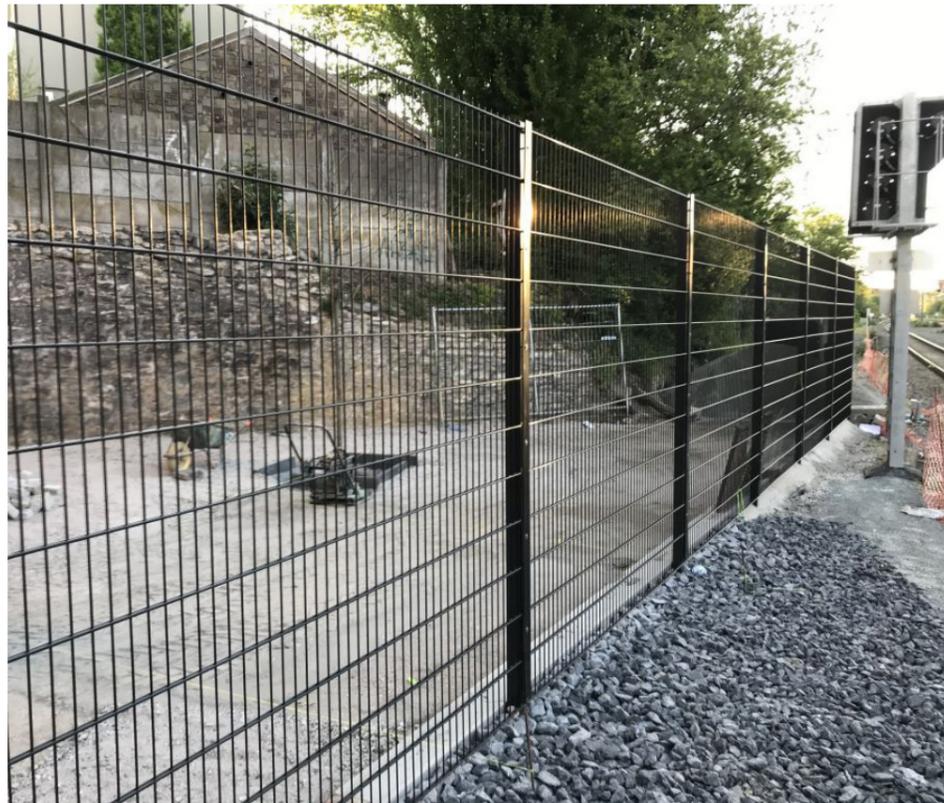


<Dolomie stabilisée pour les trottoirs rue Tacquet et le parc Annie Cordy

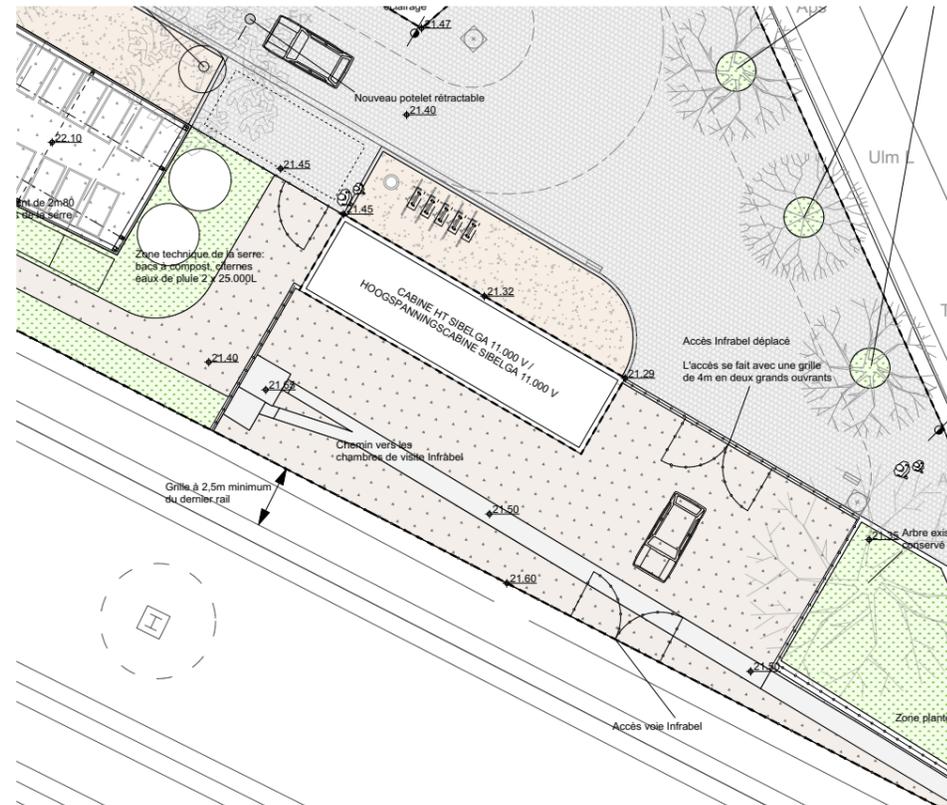
Intérêts:
Coût, pose, respect de l'existant, perméabilité

La dolomie vise à prolonger le parc Annie Cordy dans la rue Tacquet. Cette opération privilégie le partage de la voie publique.

NOTE SUR LA COHABITATION AVEC INFRABEL



Grillage installé dans le cadre de la rénovation de l'ancienne Gare de Laeken



Zoom sur la zone «Infrabel» à l'entrée de la rue Tacquet

Le projet a été conçu, toujours, en dialogue avec Infrabel. Ceci permet de maintenir, voir d'améliorer, la gestion du réseau de chemins de fer localement. Le fonctionnement du réseau ferroviaire bruxellois soumet de nombreuses contraintes aux éléments juxtaposés. Que ce soit en matière de sécurité, d'accès ou d'entretien.

Chaque intervention a été pensée, dès sa conception, pour ne pas empiéter sur les activités d'Infrabel. Cette réflexion se mène aussi bien sur la fonctionnalité des espaces que sur la matérialité des nouveaux éléments mis en place.

Voici quelques éléments de projet visant à assurer la bonne entente avec Infrabel :

> La continuité du grillage sur la rive Nord (rue Tacquet)

Les grilles, actuellement installées dans le cadre de la rénovation de la gare, seront continuées tout le long du périmètre d'intervention, jusqu'au pont sur l'avenue de la Reine.

> La mise en retrait des nouveaux éléments publics rue Tacquet

Un retrait planté de 1m50 entre la serre et le chemin de fer est prévu. Ceci permet, d'une part, de maintenir le public à distance du chemin de fer, d'autre part de faciliter l'entretien des abords de ce dernier.

> La réinterprétation de l'accès vers le chemin de fer à l'entrée de la rue Tacquet

La zone privative à Infrabel, autour du local haute tension de Sibelga, est redéfinie pour assurer un accès aisé et direct au chemin de fer. Ce passage passe au-dessus d'un accès vers les chambres de visite. Seul les véhicules d'Infrabel emprunteront cet espace.

Les portes sont constituées d'un double ouvrant de 2m de large (4m au total) pour permettre le passage de grues importantes.

> Les grilles de la piste cyclo-piétonne

Les grilles, séparant la piste cyclo-piétonne du chemin de fer, auront une hauteur de 2m50. Le grillage sera construit à partir de grilles types Infrabel. Un cadre en acier blanc permet de donner une certaine solidité au grillage. La longue grille sera constituée d'une série de modules. Ces derniers auront une taille relativement réduite pour permettre un entretien aisé. Dans le cas d'un remplacement localisé, le système de fixation mécanique sur le mur de soutènement en gabions permet de décrocher la grille là où il le faut sans encombre.

> Les gabions

Le choix de la matérialité des murs de soutènement de la piste cyclo-piétonne s'est également fait par rapport à la problématique des tags le long des chemins de fer. Le gabion est une surface difficile pour réaliser des tags et est, par conséquent, généralement épargnée des graffitis.

> Le nouvel accès pour le personnel sur le pont de l'avenue de la Reine.

Le nouvel accès, créé sur la piste cyclo-piétonne depuis la zone du passage Chambon, permet le placement d'un nouvel accès pour le personnel d'Infrabel.

Celui-ci sera réalisé, soit avec deux doubles portes de 2m de large, soit avec un simple accès personnel d'une largeur de 1m20.



Le recul de 1m50 entre l'arrière de la serre et le chemin de fer



Les grilles entre la piste cyclo-piétonne et le chemin de fer

CONCLUSION DU PROCESSUS PARTICIPATIF

PROJET BELIRIS GARE DE LAEKEN – CONCLUSIONS DU PROCESSUS PARTICIPATIF POUR LA PHASE AVANT-PROJET SUCCINT

date : 18/03/2019

rédigé par : Louise Lefebvre +32 488 70 69 21 / louiselefebvre@blocpaysage.com

OBJET

Conclusions du processus participatif – Phase AVP succinct

PERSONNES CONTACTÉES

ASBL et acteurs impliqués dans le quartier :

Graphoui, Maison Mosaïque, Miks D'Broej, A place to live, Nekkersdal, Maison de la Création, Picol, Bookswap salon, Laeken Découverte, Maison de quartier Mellery, Maison de quartier Willems, Comité de quartier Marie-Christine, Comité de quartier Albert, Coop La/e/ken, Quartier durable citoyen « Living in the box », CPAS (Antenne Stéphanie), ASBL Bravvo, Cyclo Asbl

ASBL ayant une activité liée à l'agriculture urbaine :

*du quartier :

Les paniers de Laeken, Kiosque à graines, Albert Street, Parckfarm, Habiquart L28, Libertuin, L'autre Table, Bockstael Comestible

*de la région de Bruxelles :

Nos Pilifs, Début des Haricots, Collectionneurs d'Orchidées Belgique, Ferme Maximilien, Atelier Groot Eiland

Entités Administratives / Partenaires :

-Ville de Bruxelles : services Ep/mobilité, Patrimoine Public, Espaces Verts, Voirie, Culture, Contrat de Quartier Bockstael

-Bruxelles Environnement

-Infrabel, gestionnaire des infrastructures du réseau ferré

Habitants du quartier :

Liste de contacts venant du Contrat de Quartier Durable Bockstael + liste des contacts du projet Pocket Parks

PERSONNES RENCONTRÉES

ASBL impliqués dans le quartier et habitants :

- Ann Stalpaert, Maison de la Création, ann@maisondelacreation.org
- Amélie, projets durables et médiation au public de la Maison de la Création
- Carole, asbl PICOL / Fête de la soupe, c.barbe@picol.be
- Mireille, asbl PICOL / Fête de la soupe
- Sara Helinck, CPAS Antenne Stéphanie, sara.helinck@ocmw.brussel.be
- Lionel Galand, Bravvo asbl
- Dominik Scholz Project Manager à Cyclo Bxl ASBL
- Kristian Crick, kristian.crick@gmail.com
- Carlo Tornabene, voisin de l'ancienne gare
- Bruno Verhelpen, bruno.verhelpen@gmail.com, guide nature et botaniste
- Luc Stevens, guide pro-vélo
- Claude Bodart, Jardin Albert Street

ASBL ayant une activité liée à l'agriculture urbaine :

- Patrick Balcaen, Kiosque à Graines, kiosqueagraines@gmail.com
- Gabriele Annicchiarico, membre de l'ABL Début des Haricots et ancien coordinateur de l'asbl Parckfarm
- Aline Dehasse, Le Début des Haricots ASBL, aline@haricots.org
- Géraldine Pagoff, Le Début des Haricots ASBL, geraldine@haricots.org
- François Lejeune, président des orchidophiles réunis de Belgique ASBL, frlejeune@hotmail.com
- Éric Frère, ferme Nos Pilifs, efr@pilifs.be

Entités Administratives :

Ville de Bruxelles :

- pour les EP / Mobilité :

Jan Schollaert (Dir. technique) : jan.schollaert@brucity.be

Mathieu Waterkeyken (Coordinateur projet technique) : Mathieu.Waterkeyn@brucity.be

- pour le Patrimoine public :

Haike Bulinckx (coord. chantier Ancienne gare) : haike.bulinckx@brucity.be

- pour les Espaces verts :

Christine Louillet (Dir. Technique) : chrisitne.louillet@brucity.be

Ruben Vangeel (Chef de service : secteur Laeken) : ruben.vangeel@brucity.be

- pour la Culture :

Denis Lauren (Directeur) : denis.laurent@brucity.be

Mélanie Delorme (Chef de service) : mélanie.delorme@brucity.be

- pour les travaux de voirie :

Ghislain Nzungu Lubeni (Coordinateur projet technique) : Ghislain.NzunguLubeni@brucity.be

- Mr Sébastien Sainsard, chef de projet du Contrat de Quartier Bockstael, Ville de Bruxelles, sebastien.sainsard@brucity.be

- Mr Arnaud Kinnaer, Responsable espace public et agent de soutien aux CdQ, Ville de Bruxelles, arnaud.kinnaer@brucity.be

Infrabel :

- Koen Willems, ingénieur – Service des travaux

Bruxelles Environnement :

- Serge Kempeneers, Directeur de la Division Espaces Verts, Bruxelles Environnement

- Joël Merlin, Chef de la sous-division Stratégie et Projets, Bruxelles Environnement

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS POINTS ÉVOQUÉS LORS DE CES RENCONTRES

1. VOIE CYCLO-PÉDESTRE

Configuration

La largeur prévue actuellement (3 mètres) s'avère suffisante même si une largeur de 4 mètres serait plus optimale, compte tenu de la largeur disponible et du budget prévu.

Certains passages pourraient être ponctuellement plus étroits au raccord avec la parcelle Albert Street et à proximité d'un caténaire Infrabel

La pente prévue à 3 % paraît aussi le choix le plus optimal – une évaluation des possibilités d'ajouter des paliers de repos est à prévoir

Importance de prévoir plusieurs points dans le site avec des arceaux pour les vélos

Gestion

A ce jour, Bruxelles Environnement n'est pas demandeur d'une prise en gestion de l'infrastructure.

La Ville évoque un accord éventuel entre Infrabel et la Région pour la gestion de la partie piste cyclable.

2. AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE JEUX + RUE TACQUET

Des questions de cohérence d'aménagements au niveau des grilles, éléments d'éclairage, ont été discutés avec les architectes en charge de la rénovation de la gare.

La Ville de Bruxelles demande à ce que l'aire de jeux soit entièrement ou en partie axée vers un public de tout petits, 3 - 6 ans.

Cette demande est confirmée par plusieurs associations du quartier, relais des habitants, qui constatent un manque d'aire de jeux pour cette tranche d'âge.

Prévoir des bornes rétractables + signalisation au début de la rue Taquet pour délimiter la zone de rencontre et empêcher le parking sauvage.

